

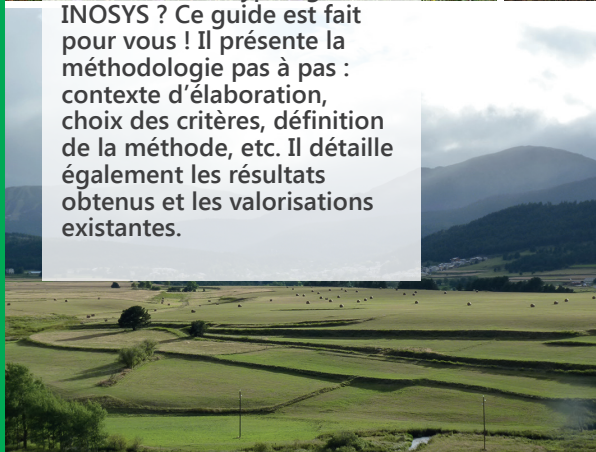
Typologie INOSYS

Le guide complet d'élaboration et d'utilisation de la typologie



L'essentiel

Besoin de comprendre ou d'utiliser la typologie INOSYS ? Ce guide est fait pour vous ! Il présente la méthodologie pas à pas : contexte d'élaboration, choix des critères, définition de la méthode, etc. Il détaille également les résultats obtenus et les valorisations existantes.



Sommaire

Préambule 3

VOLET 1 4

Contexte et objectifs du dispositif INOSYS 4

- 1.1 La production de références systèmes, un enjeu stratégique pour les Chambres d'agriculture 4
- 1.2 Le dispositif INOSYS 6
- 1.3 Typologie des systèmes d'exploitation agricole 8

VOLET 2 10

Méthode générale de la typologie 10

- 2.1 Définitions et concepts autour de la typologie 10
- 2.2 Cadre méthodologique 13
- 2.3 Les grands principes de la construction de la typologie 15

VOLET 3 18

Résultats et valorisations 18

- 3.1 Critères et branches de l'arbre typologique 18
- 3.2 Les résultats nationaux de la quantification 24
- 3.3 Les fiches INOSYS 28
- 3.4 De la typologie aux références systèmes 30
- 3.5 Études thématiques 30

GLOSSAIRE 32

ANNEXES 34

Construire les critères à dire d'experts 34

- A.1. Guide d'entretien individuel des experts 34
- A.2. Guide d'entretien pour des groupes d'experts 35

Documentation technique 36

- B.1. Typifier les exploitations 36
- B.2. Valoriser la typologie 38

Typologie INOSYS

Le guide complet d'élaboration et d'utilisation de la typologie

C

e document centralise et explicite l'ensemble des informations nécessaires pour comprendre la méthode de construction de la typologie INOSYS et prendre connaissance des valorisations qui en découlent. Il s'agit d'un guide méthodologique complet d'élaboration et d'utilisation de la typologie nationale INOSYS, destiné à tous les opérateurs susceptibles de réaliser des opérations de conseil et/ou des études par une approche technico-économique. Les publics cibles et

cas d'usage sont par exemple :

- les correspondants INOSYS en Chambres d'agriculture, pour une compréhension fine de la typologie et sa mise en relation avec les références ;
- les conseillers spécialisés, pour la mobilisation de références technico-économiques ;
- les chargés d'études et/ou conseillers en urbanisme et territoires, pour la réalisation d'études d'impact et de diagnostics agricoles ;
- les chargés d'études des Services Régionaux de l'Information Statistique, Economique et Territoriale en DRAAF, impliqués dans le projet de typologie « Nouveau Regard » ;
- le réseau des Chambres, dans l'accompagnement de bureaux d'études ou d'organisme de recherche sur l'application de la typologie pour leurs projets.

Il contient différent type d'informations :

- Informations générales : présentation, définitions, liste des critères
- Méthodes : construction de la typologie et extraction des données
- Résultats et valorisations (au national et en région)

Sauf mention contraire, ce guide se concentre sur les échelles « commune » et « nationale » de la typologie, c'est-à-dire que les déclinaisons régionales effectuées par les Chambres respectives ne sont pas étudiées en détail. La distinction entre ces échelles est expliquée section section 2.3.



Inosys c'est :

336 604

exploitations classées

Soit **86%**

des exploitations
du Recensement
Agricole 2020

118 types
de systèmes
d'exploitations
différents

Près de

2 000

exploitations
du réseau suivies

230

conseillers
experts répartis
sur le territoire

Ce document a été produit dans le cadre du projet Réflex INOSYS Transfert porté par les Chambres régionales d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, des Hauts-de-France, de Normandie, de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

Contexte et objectifs du dispositif INOSYS

Pourquoi un projet de typologie ? Comment s'insère la typologie dans le dispositif INOSYS ? Qu'entend-on exactement par typologie INOSYS ? Ces questions sont discutées dans les sections suivantes.

1.1 LA PRODUCTION DE RÉFÉRENCES SYSTÈMES, UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

« Les Chambres d'agriculture jouent un rôle déterminant en accompagnant ces acteurs dans la mise en place de systèmes de production viables, rentables et performants. »



Les références constituent des repères indispensables permettant de positionner de manière rationnelle une donnée ou une situation. Dans le domaine agricole, elles revêtent une importance cruciale pour les agriculteurs et les porteurs de projets.

Que ce soit pour s'installer, pour faire évoluer leurs activités, ou pour réorganiser la structure de leur exploitation en fonction d'aléas, les références servent de guides structurants et essentiels. Les Chambres d'agriculture jouent un rôle déterminant en accompagnant ces acteurs dans la mise en place de systèmes de production

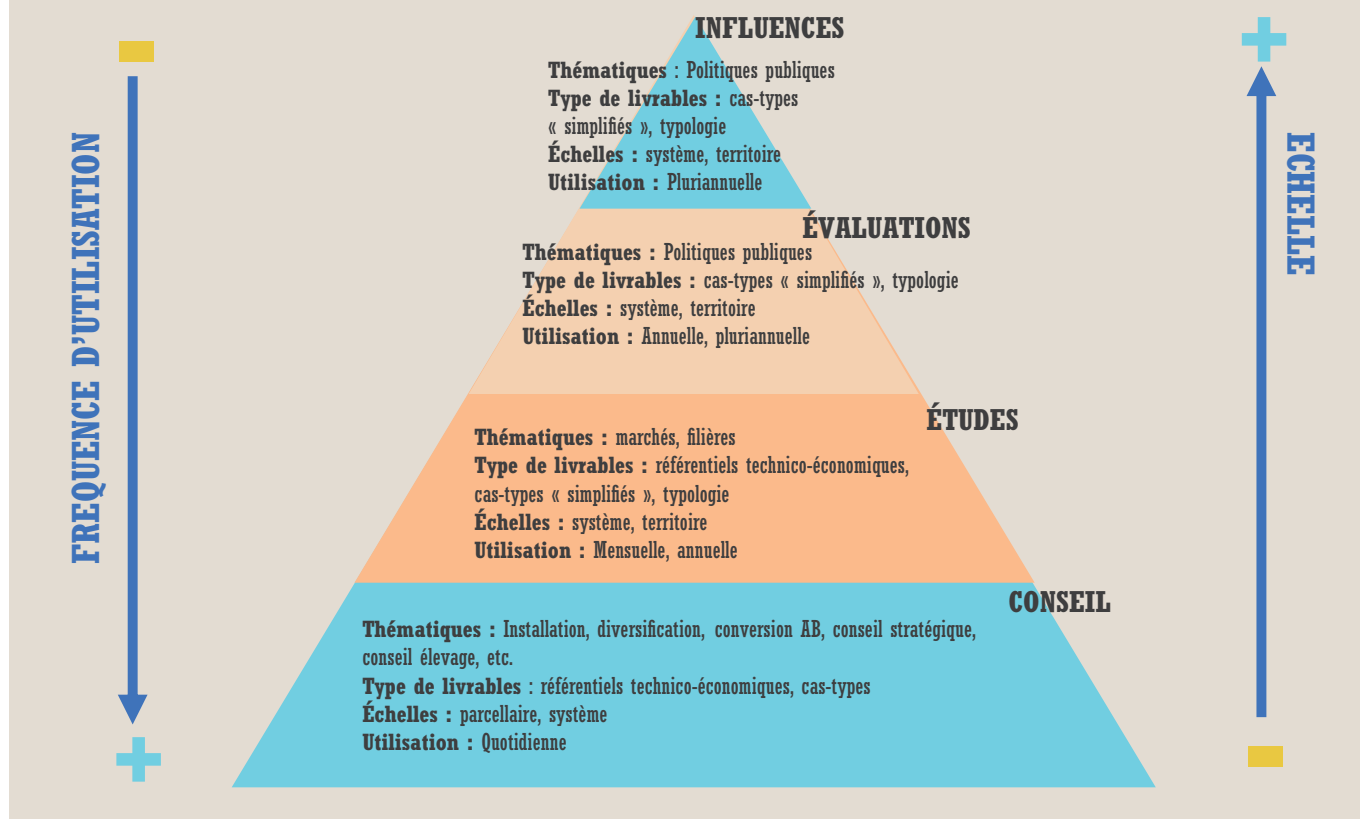
viables, rentables et performants. Elles mettent à disposition des expertises fondées sur des références solides, acquises par le biais d'expériences et d'études de terrain, afin de soutenir le développement de l'agriculture.

Dans les secteurs de la production végétale comme de la production animale, les références occupent ainsi une place centrale. Elles permettent aux Chambres d'agriculture de bâtir des conseils techniques adaptés, destinés à aider les agriculteurs à atteindre des objectifs d'efficacité et de durabilité, dans un contexte de complexification croissante des enjeux ruraux.

Figure 1

Schématisation de l'usage de la référence.

Source : rapport conseilDATA Mathilde Vauthier CDAF



Cette infographie représente l'utilisation de la référence technico-économique et sa fréquence : de l'accompagnement réalisé au quotidien par les conseillers des chambres d'agriculture à l'évaluation et l'influence sur les politiques publiques (ex : mesures de la PAC) en passant par des études thématiques au niveau territorial.

EN SAVOIR PLUS

Créé en 2025, le programme « Références pour tous » est le premier programme inter chambre piloté par Chambres d'agriculture France permettant d'ancrer la production de références technico-économiques en élevage ruminant comme mission essentielle des Chambres d'agriculture. Au total ce sont 66 Chambres (départementales et régionales) partenaires et 190 conseillers qui se sont engagés en 2025 pour pérenniser le dispositif INOSYS Réseau d'élevage.

Les références technico-économiques sont utiles à différents niveaux. Premièrement, au quotidien dans le conseil réalisé auprès des agriculteurs. Elles sont valorisées dans l'accompagnement et le développement des entreprises agricoles. Par ailleurs, ces références permettent la réalisation d'études plus globales sur les dynamiques des systèmes de production et des filières. Elles objectivent les tendances de revenus et de pratiques des agriculteurs. Enfin elles sont utilisées également dans l'éclairage des politiques publiques à l'instar des travaux d'évaluation qui ont pu être conduits lors de la réforme de la PAC 2023 ou de la planification écologique. Ces références sont donc à tous les niveaux un outil d'aide à la décision majeure.

En 2025, le réseau des Chambres s'est doté d'un programme d'ampleur nommé « Références pour tous ». Ce programme permet d'englober l'ensemble des actions de suivi de fermes de référence en ruminants ainsi que le programme d'animation des Réseaux Thématiques dans les réseaux d'élevage. Au-delà de l'ambition

donnée à ce programme, la production de références technico-économiques se déploie dans de nouvelles filières telles que l'aviculture, les grandes cultures et à terme la viticulture.

La production de références technico-économiques repose sur un réseau de fermes de référence représentatives des systèmes de production d'une région agricole. Le suivi de ces fermes permet d'aboutir à des cas-type : modèle reconstitué d'un système de production. Cet échantillon doit être vérifié via des données fiables et objectives. C'est pour cela qu'en 2020, à la suite du Recensement Agricole a été lancé le projet « typologie INOSYS – Nouveau regard ». Ce projet repose sur un partenariat entre Chambres d'agriculture France, le réseau des Chambres d'agriculture, le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture d'une part, et les Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique en DRAAF d'autre part.

1.2 LE DISPOSITIF INOSYS

INOSYS : un enjeu fort pour les Chambres d'agriculture.

Le dispositif INOSYS est un dispositif axé sur les références à l'échelle des systèmes d'exploitation dans toutes les filières ; références qui sont aujourd'hui, à travers une approche globale des exploitations, un levier fondamental du développement agricole.

Le dispositif INOSYS se base sur trois volets :

- Une typologie des exploitations basée sur le Recensement Agricole.
- Des références systèmes sur les différentes filières de production
- Des études et une valorisation des références à destination de plusieurs utilisations : conseil, observatoires, évaluation des politiques publiques, ...

Finalité du dispositif : produire, valoriser et diffuser des références sur les systèmes porteurs d'avenir (représentatifs, durables, innovants) pour permettre aux conseillers d'accompagner les agriculteurs vers la triple performance économique, environnementale, et sociale.

Objectifs du dispositif : le projet se décompose en quatre actions bien distinctes qui répondent à des objectifs opérationnels complémentaires pour atteindre cette finalité d'accompagnement des agriculteurs vers la triple performance.

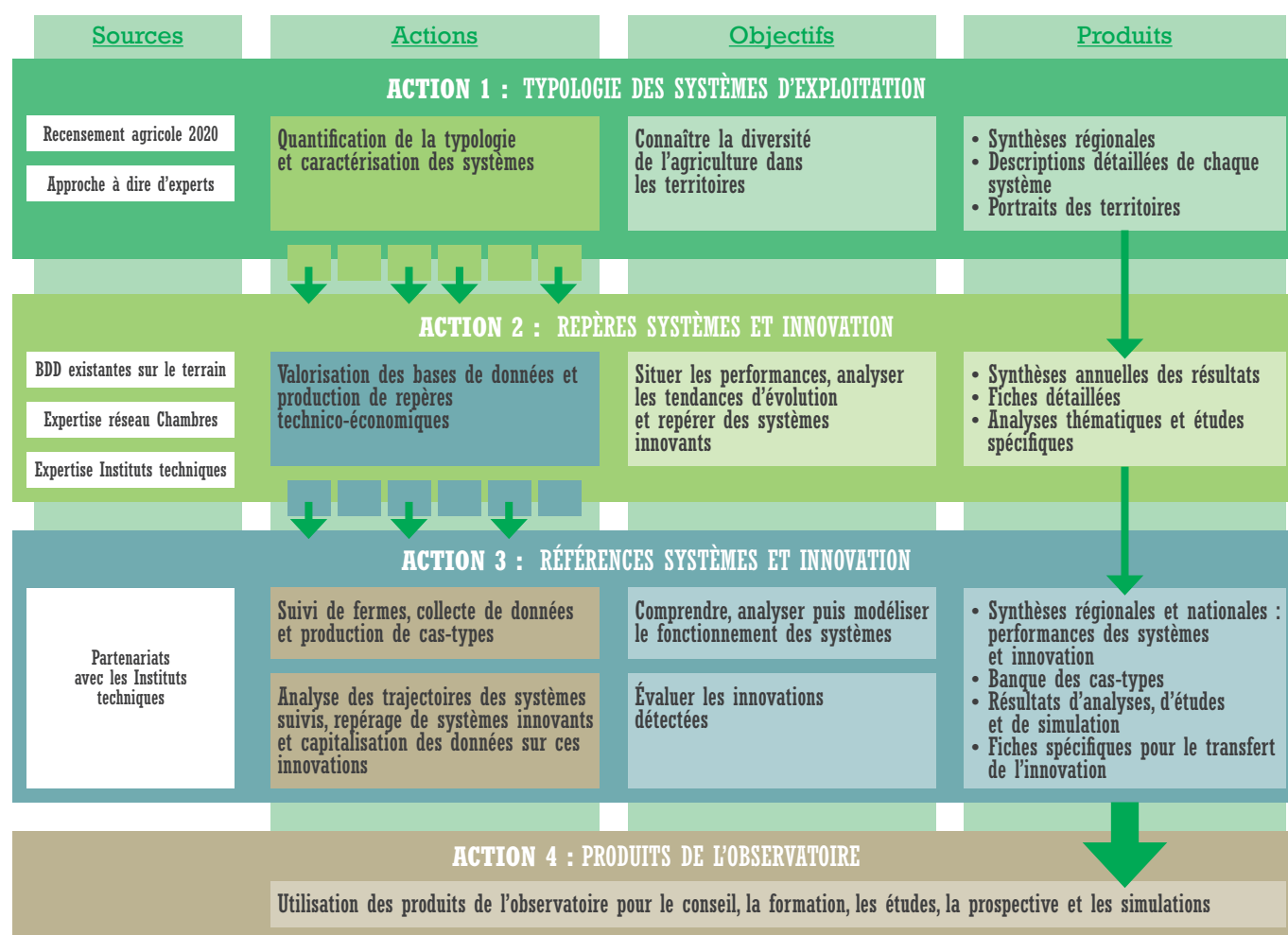
1. Affiner la connaissance des systèmes et de leurs diversités dans les territoires :
 - > Caractérisation des systèmes à partir de la typologie INOSYS.
2. Situer les performances des principaux systèmes, analyser les tendances d'évolution et repérer des systèmes innovants :
 - > Production de repères annuels

par la valorisation des bases de données existantes (base sol, base de données élevage, centres de gestion, ...).

- 3a. Comprendre, analyser puis modéliser et/ou décrire finement le fonctionnement des systèmes et leurs trajectoires d'évolution :
 - > Production de références par le suivi de fermes (élaboration des cas-types).
- 3b. Analyser et évaluer les pratiques innovantes détectées en vue d'un transfert de ces innovations au plus grand nombre :
 - > Repérage de systèmes innovants et capitalisation des innovations
4. Valoriser l'ensemble des références produites dans le cadre du conseil global, de la formation, d'études, de prospective et de simulations :
 - > Diffusion des références produites et valorisation individuelle ou collective (par les conseillers, les élus et les agriculteurs).

Figure 2

Actions du dispositif INOSYS



• EN SAVOIR PLUS

LES DISPOSITIFS INTEGRÉS DANS INOSYS

Fort de 40 ans de fonctionnement sur les réseaux herbivores basé sur un partenariat solide entre Chambres d'agriculture et Institut de l'élevage, le dispositifs INOSYS se déploie désormais sur d'autres filières.



INOSYS RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Depuis 40, ce sont
1 300 fermes suivies
sur 7 filières
d'herbivores
réparties entre
des socles communs
et des socles
thématiques.

EN 2025

RUMINANTS > 1 100 fermes



VEAUX DE BOUCHERIE > 115 fermes



EQUINS > 128 fermes



SOCLE NATIONAL

Suivre la trajectoire
collective des systèmes
fréquents avec un souci
de représentativité
de leur fonctionnement
32 groupes typologiques
915 fermes

Fournir des indicateurs de
coûts de production pour
les contrats entre éleveurs
et intégrateurs
45 fermes

Suivre l'évolution
des systèmes dans une
perspective de durabilité
technico-économique
5 catégories de systèmes
100 fermes

SOCLE THÉMATIQUE

Accompagner le conseil
autour de systèmes
émergents/en transition
18 groupes thématiques
185 fermes

Fournir des indicateurs
de perf. technico-éco-
nomiques par type de
conduite pour le conseil
70 fermes

Repérer et capitaliser
les modes de conduite
innovants
28 fermes



INOSYS GRANDES CULTURES

En partenariat avec les instituts techniques :
Arvalis, Terres Inovia, ITB et IDELE, le projet INOSYS
Grandes cultures verra le jour en 2026 pour outiller
les conseillers et alimenter un observatoire technico-
économique en grandes cultures.



INOSYS AVICULTURE

En partenariat avec l'ITAVI, le projet INOSYS
avicole et cunicole a vu le jour en 2024. En 2025,
ce sont 200 fermes en volaille de chair et ponte
qui seront suivies sur une méthodologie commune.



INOSYS VITICULTURE :
Partenariat à construire



1.3 TYPOLOGIE DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION AGRICOLE

EN SAVOIR PLUS

Le guide méthodologique de la typologie INOSYS 2010 est consultable via le lien suivant :

https://ope-ra-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?expl-num_id=151600

Initiée en 2011, la typologie INOSYS des Chambres d'agriculture a permis de classer les exploitations agricoles du Recensement Agricole (RA) 2010 en fonction de critères objectifs définis par des experts (voir le guide méthodologique de la typologie INOSYS 2010).

En 2022, le réseau des Chambres d'agriculture, en partenariat avec les DRAAF (Directions Régionales de l'Alimentation et de la Forêt ; voir Glossaire) et le ministère de l'agriculture, a réalisé la mise à jour et l'adaptation de la typologie INOSYS en se basant sur le RA 2020. Cette nouvelle version, baptisée « INOSYS Nouveau regard », a été appliquée au RA2020 et rétroactivement au RA2010. Elle permet ainsi d'avoir une vision très fine de la diversité des exploitations agricoles sur le territoire français et d'en mesurer l'évolution. Contrairement à la typologie OTEX (Orientation Technico-Economique des Exploitations ; voir Glossaire) qui repose sur une logique de classement basée sur la PBS (Production Brute Standard ; voir Glossaire), la typologie INOSYS permet d'obtenir une vision plus précise de la diversité des exploitations agricoles.

La typologie, pensée sous forme d'arborescence, est déclinée en 3 échelles : une échelle commune à toutes les régions, une échelle nationale plus fine, et une échelle régionale adaptée au contexte de chacune des régions.



Les 5 objectifs du projet typologie

- Obtenir une cartographie de la diversité des systèmes d'exploitation sur leur territoire et appréhender le poids économique ou numéraire de chacun de ces systèmes ;
- Réaliser une typologie toutes filières confondues, mobilisant l'expertise des agents sur le terrain et quantifiée à l'aide des données du Recensement Agricole ;
- Permettre la comparaison des systèmes entre les régions par l'établissement de niveaux obligatoires et communs à toutes dans la typologie, et permettre en même temps la spécialisation régionale de l'arbre sur des niveaux plus détaillés ;
- Appliquer la typologie « Nouveau Regard » sur le Recensement Agricole 2020 et 2010 afin de comparer les deux périodes ;
- Favoriser une cohérence des approches au sein du groupe Chambres et avec d'autres partenaires (Instituts techniques) et permettre une mutualisation des expériences existantes.

Pourquoi une typologie des systèmes d'exploitation

1 - Disposer d'une représentation de la diversité des exploitations agricoles dans les territoires :

- Déterminer les principales caractéristiques des systèmes d'exploitation à partir d'une réalité complexe à appréhender ;
- Définir le poids économique ou quantifier chacun des systèmes ;
- Disposer d'une grille de lecture pour affiner la connaissance de ces systèmes (avec des critères de classification qui vont au-delà des seules orientations et dimensions économiques).

2 - Outil pour l'aide à la décision et les études :

- Référentiel mobilisé dans le cadre du conseil auprès des agriculteurs ;
- Évaluation des politiques publiques, diagnostics de territoires ;
- Aide à la décision pour cibler des programmes de développement, ... ;
- Étude du territoire.



Méthode générale de la typologie

Ce chapitre expose la méthode générale qui a été appliquée lors de la construction de la typologie INOSYS :

- les définitions et concepts nécessaires à la compréhension de la construction d'une typologie ;
- le cadre méthodologique général (les choix réalisés au niveau national et les étapes de construction de la typologie) ;
- les grands principes qui ont guidé la réalisation de la typologie.

2.1. DÉFINITIONS ET CONCEPTS AUTOUR DE LA TYPOLOGIE

« Dans sa déclinaison la plus fine, la typologie INOSYS nationale recense près de 120 types de systèmes d'exploitation différents. »



DÉFINITION

Une typologie est le résultat d'une démarche construite de classification d'objets d'intérêt pour représenter une réalité complexe. Une typologie des systèmes d'exploitation apporte un cadre d'analyse des particularismes observés au niveau des systèmes d'exploitation en identifiant un certain nombre de types de systèmes présents dans une région donnée. Chaque type de système est identifié sur la base d'une sélection de critères discriminants.

Les approches pour réaliser les typologies diffèrent en fonction des objectifs recherchés, de la nature des informations ou données mobilisées et des critères discriminants retenus pour caractériser les systèmes d'exploitation. Dans le cas présent, on s'appuiera sur les particularités des exploitations agricoles et de leur fonctionnement pour définir les types. La caractérisation des systèmes sur le seul examen des productions est insuffisante. La typologie doit renseigner sur la **logique de fonctionnement des systèmes d'exploitation**.

La typologie doit embrasser la quasi-totalité du champ des systèmes d'exploitation agricoles, l'attention étant portée à la représentation de la diversité des systèmes d'exploitation.

Typologie à dire d'experts

Une typologie construite « à dire d'experts » s'appuie, par opposition aux typologies statistiques, sur la connaissance des experts de terrain pour définir les types d'exploitation et les caractériser au moyen de variables pertinentes. Ces experts ont des contacts réguliers et directs avec les exploitations agricoles.

Cette approche présente plusieurs avantages. À l'inverse de celle par enquêtes directes, coûteuse en temps et moyens humains, elle repose sur les connaissances d'un collectif d'experts (internes et externes aux Chambres) très ancrés sur le terrain. Impliquant les conseillers des Chambres d'agriculture, elle favorise l'appropriation de la typologie par ces mêmes contributeurs.

Typologie arborescente à plusieurs niveaux

L'architecture de la typologie se présente sous forme arborescente, traduisant un **emboîtement successif des classes de systèmes d'exploitation** en grandes familles de systèmes, familles puis types. Chaque nœud de l'arbre représente un état/un type, et le passage dans une branche amène vers un état/type de niveau supérieur. Le passage dans une branche est conditionné par le respect d'un critère. À nœud de départ donné, le passage dans un niveau supérieur ne peut se faire que par une et une seule branche. Le chemin d'une exploitation dans l'arborescence est un cheminement unique : une exploitation ne peut être classée que dans une seule branche.

Une lecture descendante de la typologie depuis les grandes familles de systèmes jusqu'aux différents types rend compte d'une **description de plus en plus précise des systèmes d'exploitation**, pour aboutir à la caractérisation des différents types de fonctionnement. Les branches peuvent avoir une profondeur de niveaux qui est variable. Autrement dit, les grandes familles de systèmes peuvent avoir une diversité de types qui est hétérogène.

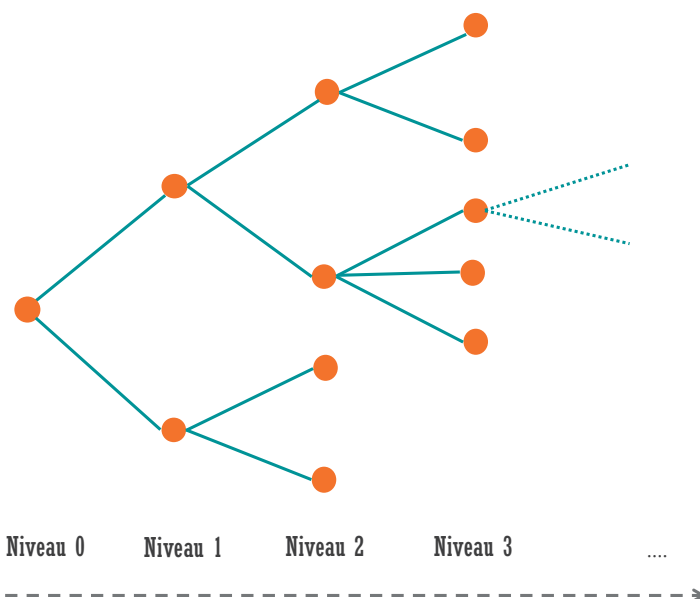
Clé typologique

Une clé typologique correspond au mode de répartition des systèmes dans la typologie, c'est-à-dire à **l'ensemble des critères discriminants hiérarchisés et définis**. Dans l'arbre, la clé typologique correspond ainsi à l'ensemble des branches existantes, et à leur imbrication. On peut distinguer les critères discriminants relevant d'une part de la structure des exploitations et de l'autre de son fonctionnement, mais cette dichotomie n'a pas été utilisée. En effet, dans le cadre d'une approche globale et systémique des exploitations agricoles, on considère que les combinaisons des productions et les caractéristiques de l'appareil de production découlent des choix stratégiques des agriculteurs réalisés dans un contexte et un environnement donnés.

Le choix des critères reste **tributaire des données disponibles** dans la base utilisée pour le dénombrement des exploitations agricoles. À ce titre, les critères de structure sont en général plus facilement accessibles au sein des bases de données. En confrontant avis d'experts et sources statistiques, il convient de s'assurer de la convergence entre les variables disponibles dans la base et les critères sélectionnés par les

Figure 3

La typologie et ses niveaux : arbre typologique



experts pour caractériser au mieux le fonctionnement des systèmes. Il s'agit là d'un défi majeur pour concilier les attentes des experts en termes d'analyse, et les données à disposition. Ce défi est d'autant plus complexe lorsque qu'est visé, comme ici, le dénombrement exhaustif des exploitations.

La clé typologique permet de définir des types qui caractérisent des groupes d'exploitations agricoles sensiblement homogènes au regard d'une sélection de critères définissant un système d'exploitation. Il convient de **limiter le nombre de types identifiés**, une trop grande atomisation risquant de « brouiller » la lecture du paysage agricole et le suivi général des évolutions. Le degré de finesse et de précision retenu à l'échelle régionale influe sur le niveau de segmentation des types.

« Il convient de limiter le nombre de types identifiés, une trop grande atomisation risquant de "brouiller" la lecture du paysage agricole. »



Quantification de la typologie

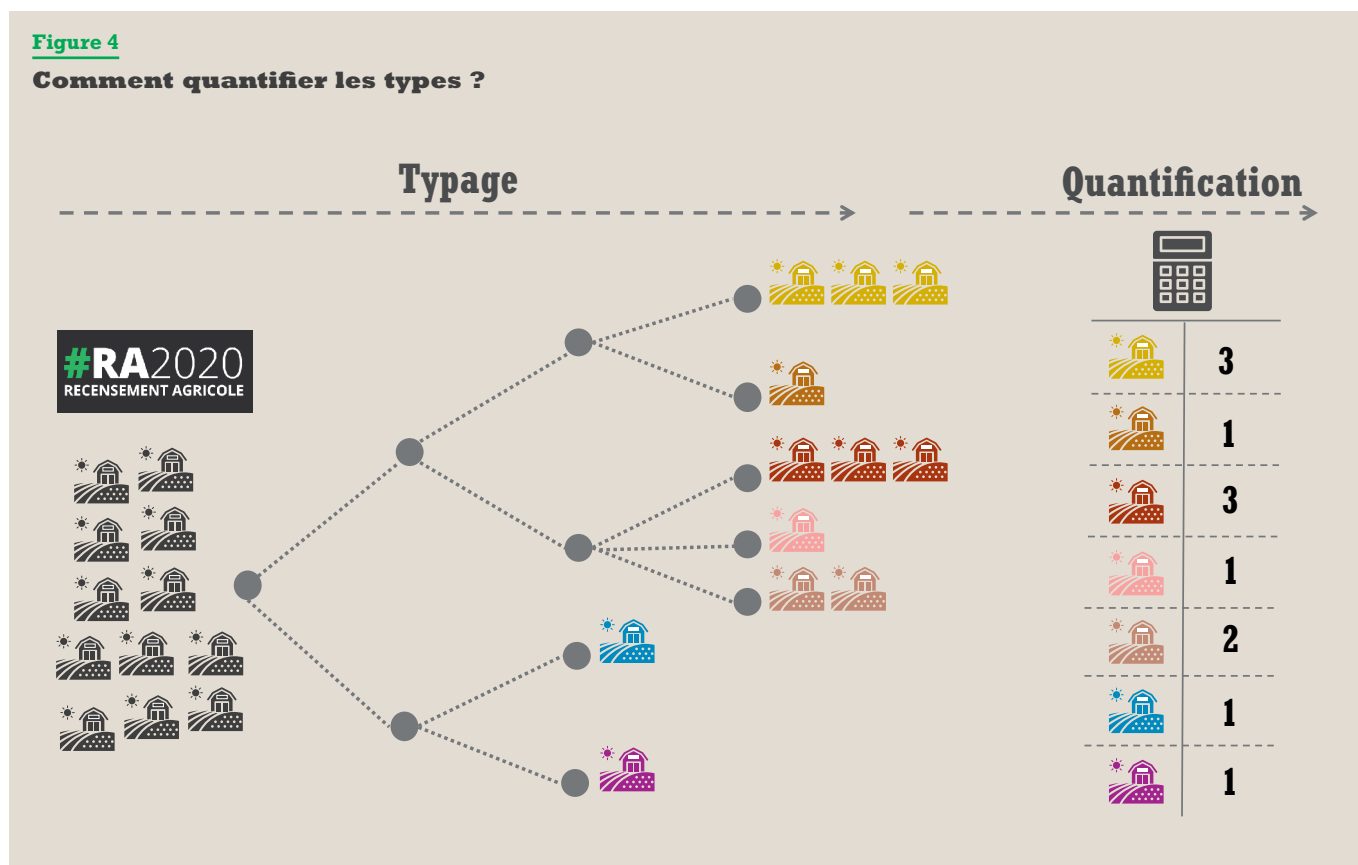
À partir de la typologie construite à dire d'expert, il est intéressant de déterminer l'importance relative des types identifiés en évaluant leur poids numéraire voire économique. Cette opération, en ayant recours à des bases de données sur les exploitations agricoles, permet d'obtenir un ordre de grandeur du

poids de chaque type en matière, par exemple, d'occupation du territoire, de nombre d'exploitations et de volume de production. Il s'agit de l'étape de **quantification de la typologie**. Pour ce faire, le groupe typologie a eu recours aux données du **Recensement Agricole de 2020 (RA 2020)**, complétées de données sur les mouvements d'animaux bovins issus de la **Base de Données Nationales d'Identification (BDNI)**,

des données du **Registre Parcellaire Graphique (RPG)**, ainsi que celles du **Casier Viticole Informatisé (CVI)**. La même quantification de la typologie a été réalisée sur le Recensement Agricole de 2010 (RA 2010), de sorte, entre autres, à suivre l'évolution des types entre ces deux instants.

Figure 4

Comment quantifier les types ?



Échelle

La typologie INOSYS a été construite en définissant différentes échelles : une échelle dite « **commune** », une échelle dite « **nationale** », et une échelle dite « **régionale** ». Ce modèle répond au principe d'emboîtement des échelles de la typologie, qui est décrit dans la partie 2.3. L'échelle **commune** correspond aux premiers niveaux de l'arbre et les cases typologiques correspondantes, elle est **obligatoire dans toutes les régions**.

À la suite de ces cases communes, les régions ont alors deux options pour continuer dans les niveaux de l'arbre en mobilisant :

- Soit l'échelle dite « **nationale** » qui fournit un niveau de détail supplémentaire et qui permet de **comparer les régions entre elles ou de mener des analyses inter-régionales (massifs, bassins, ...)**. Cette échelle permet par ailleurs de valoriser la typologie sans avoir nécessairement fait de déclinaison régionale.
- Soit l'échelle « **régionale** », propre à chaque région, et dont les niveaux peuvent soit faire suite à l'échelle nationale, soit faire directement suite à l'échelle commune. Cette échelle permet de prendre en compte la spécificité des territoires dans la typologie, tout en offrant des comparaisons intrarégionales (entre départements par exemple).

Il faut noter que ces deux options ne sont pas exclusives. Autrement dit, une région peut faire le choix de reprendre l'échelle dite nationale pour décliner une branche, et définir une échelle proprement régionale sur une autre branche.

2.2. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Les choix réalisés pour construire la typologie INOSYS

- Être une représentation de la **diversité des systèmes d'exploitation** reposant sur la distinction des types d'exploitations (dans toutes les filières) à partir des critères **structuraux et fonctionnels**.
- S'inscrire dans une démarche d'**approche globale et systémique** des exploitations agricoles. L'ambition est de décrire les types des systèmes d'exploitation pour en comprendre le fonctionnement.
- Utiliser une méthode d'identification des types à **dire d'experts**, puis quantifier à l'aide des données du Recensement Agricole et d'autres bases de données (BDNI – CVI). Dans un souci de cohérence, les typologies régionales s'intègrent dans un **cadre national** structuré autour d'une approche et de méthodes harmonisées. Il s'agit bien d'obtenir une typologie nationale puis d'inclure ensuite les spécificités régionales. La notion d'échelle permet de répondre à cet enjeu.

- Se construire dans un cadre partenarial étroit entre les **SRISE** (Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique des DRAAF ; voir Glossaire) et les **Chambres régionales d'agriculture** pour la quantification de la typologie à l'aide du Recensement Agricole de 2020 (et du RA 2010 pour le « Nouveau Regard » sur cette période).

Expertise et statistiques

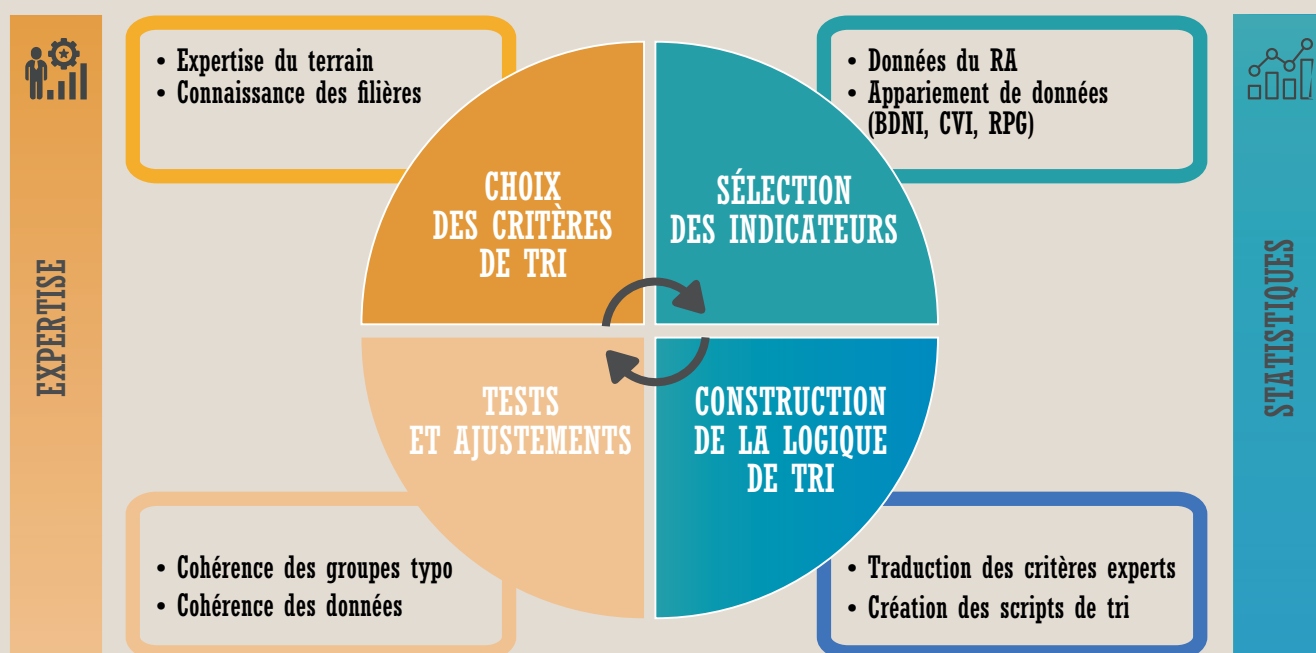
L'ensemble de la typologie est **basé sur l'expertise locale**, auprès des conseillers spécialistes des systèmes d'exploitation dans leurs filières, accompagnés par les experts régionaux qui ont centralisé les demandes. Les experts ont défini les critères de tri et l'arborescence de la typologie. Des critères avaient déjà été définis dans le cadre de la précédente typologie INOSYS basée sur le RA 2010. Ces critères ont été repris puis revus pour classer les exploitations à partir du Recensement Agricole 2020. Les résultats ont été montrés aux experts qui ont vérifié leur cohérence. Ainsi, une **boucle d'essais** s'est mise en place, jusqu'à satisfaction des résultats.

EN SAVOIR PLUS

La typologie repose sur une méthode croisant données statistiques et expertise de terrain. Les conseillers des Chambres d'agriculture ont défini les critères de classement à partir de leur connaissance des systèmes agricoles. Ces critères ont ensuite été traduits en indicateurs mobilisables dans les bases de données. L'ensemble du processus a donné lieu à de nombreux allers-retours entre experts afin d'ajuster et de valider la cohérence et l'uniformité des critères des niveaux communs de la typologie INOSYS.

Figure 5

Méthode de travail entre le groupe en charge de la construction de la typologie et les experts terrain, en appui sur les bases de données disponibles.



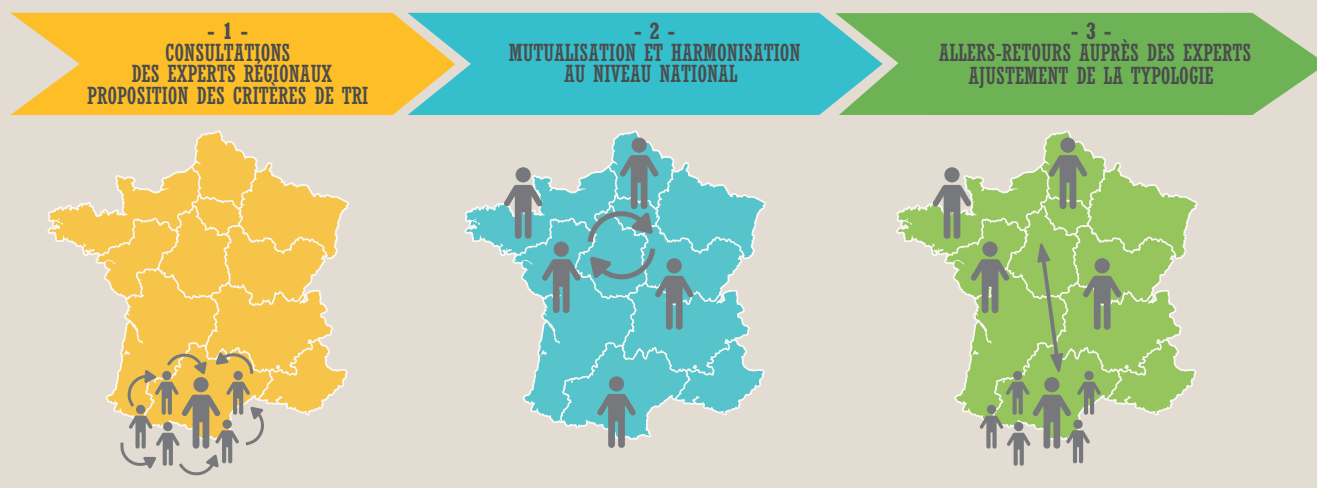
Processus itératif

Un processus itératif d'allers et retours entre les experts locaux, régionaux et nationaux a été nécessaire afin de trouver des consensus

sur les critères et les seuils qui permettent de définir les cases typologiques de l'échelle commune et de l'échelle nationale.

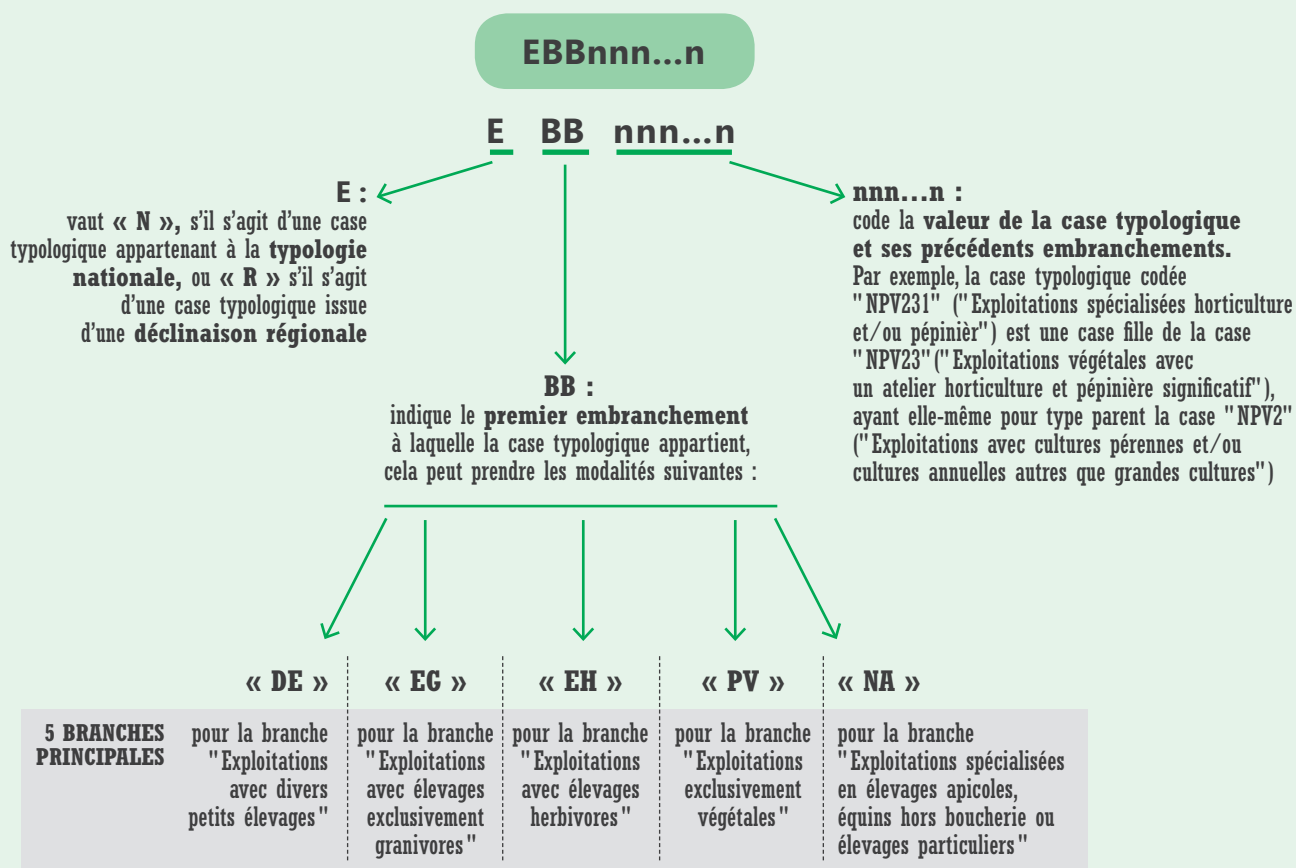
Figure 6

Allers-retours entre experts locaux et nationaux



• ZOOM SUR LA NOMENCLATURE DES CASES TYPOLOGIQUES ET PREMIERS EMBRANCHEMENTS

CHACQUE CASE TYPOLOGIQUE SE VOIT ATTRIBUER UN CODE INOSYS UNIQUE. CE CODE RESPECTE LA NOMENCLATURE SUIVANTE :



2.3. LES GRANDS PRINCIPES DE CONSTRUCTION DE LA TYPOLOGIE

À la suite des entretiens d'experts individuels et des réunions pour construire une arborescence commune de la typologie au niveau national, plusieurs principes ont guidé la définition de la clé de répartition des exploitations agricoles pour identifier les groupes d'exploitations relevant d'un même système. Par soucis de cohérence, et dans un état d'esprit de "permanence de la méthode", ces principes reprennent en grande majorité ceux définis à l'occasion de la typologie INOSYS RA 2010.

Principe n°1 : la significativité des ateliers

On considère qu'un système d'exploitation agricole est composé d'un **ensemble d'ateliers** qui interagissent plus ou moins les uns avec les autres. Un système se définit donc avant tout par une combinaison d'ateliers présents sur l'exploitation de façon significative.

Un atelier est considéré comme **significatif pour l'exploitation à partir d'un seuil minimal** en valeur absolue (nombre d'animaux, nombre d'hectares). La significativité de l'atelier est donc propre à l'atelier et ne dépend

pas des autres productions présentes sur l'exploitation. Les seuils établis pour la significativité d'un atelier reposent sur les dires d'expert, ils s'appuient sur des considérations organisationnelles. Un seuil a été **établi pour tous les ateliers de production**. Une exploitation peut posséder plusieurs ateliers significatifs. Les seuils de significativité des ateliers de la typologie sont fournis dans le Tableau 1 (ateliers de production végétale) et le Tableau 2 (ateliers de production animale) du présent guide.

Figure 7

La décomposition par atelier des exploitations
Permanence de la méthode en 2010



Principe n°2 : hiérarchisation par l'impact des ateliers sur le système

Au-delà de la simple identification des combinaisons de production, certaines d'entre elles sont jugées plus structurantes pour l'organisation du système agricole en termes de mobilisation de la main d'œuvre de l'exploitation et d'astreinte. C'est notamment le cas pour l'élevage, et plus particulièrement encore pour la production laitière. Dès lors, la clé de tri des exploitations a pris en compte les impacts différenciés des types d'ateliers sur l'organisation du système de production.

Par conséquent, lors de la construction de l'arborescence, les productions sont hiérarchisées selon leur impact, ce qui influence l'ordre de

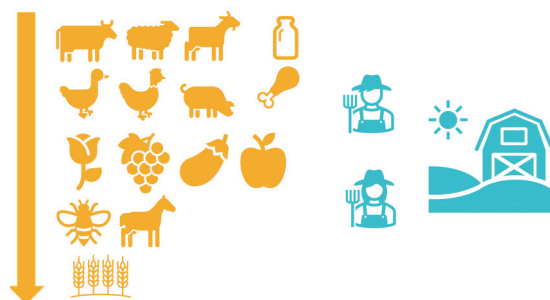
tri. La Figure ci-dessous schématise la hiérarchisation des différents ateliers retenue pour les premiers niveaux de tri.

Figure 8

Hiérarchisation des ateliers par l'impact sur le système
Permanence de la méthode en 2010

EN SAVOIR PLUS

« La clé de tri des exploitations a pris en compte les impacts différenciés des types d'ateliers sur l'organisation du système de production. »



Principe n°3 : choix raisonné des critères de tri

Pour éviter un trop grand nombre de critères utilisés pour trier les exploitations, ceux-ci ont été sélectionnés selon un choix raisonné, rassemblés dans les grands ensembles suivants : taille de l'atelier, activité de transformation, mode de commercialisation et/ou de valorisation, et pratique de l'irrigation.

Figure 9

Les critères de tri de la typologie
Permanence de la méthode en 2010

EN SAVOIR PLUS

" Dans le Recensement Agricole, pour chaque exploitation, plus de 900 données sont recueillies sur les superficies cultivées, les cheptels, la main-d'œuvre, les modes de production et de commercialisation ainsi que les activités de diversification et de transformation des produits à la ferme. "



Principe n°4 : la prise en compte des « micros exploitations »

Le Recensement Agricole 2020 classe les exploitations agricoles en « micros », « petites », « moyennes » et « grandes », en fonction de leur potentiel économique (PBS : Production Brute Standard ; voir Glossaire). Dans la plupart des traitements, les micros-exploitations (c'est-à-dire ayant une PBS inférieure à 25 000€) sont laissées de côté car elles regroupent notamment beaucoup d'exploitations dites « non professionnelles ».

Dans le cadre d'INOSYS, le choix a été fait de « repêcher » un certain nombre de micros-exploitations en raison de leur impact sur les filières et les territoires. Ainsi, le critère retenu pour conserver les micros-exploitations dans la typologie INOSYS est le suivant :

ETP¹ ≥ 0,5
OU
PBS ≥ 10 000 €
ET activité de transformation
OU présence d'un produit
SIQO²

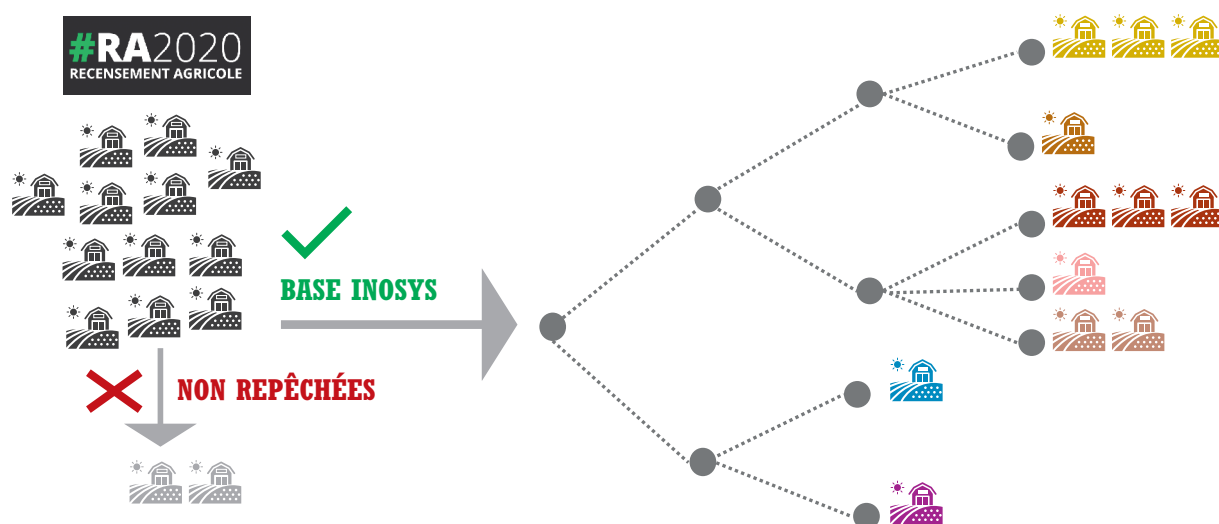
Le seuil de PBS a été abaissé pour ces cas particuliers car les activités de transformation, la valorisation en SIQO ou en agriculture biologique ne sont pas prises en compte dans le calcul standard de la PBS, alors qu'elles génèrent un chiffre d'affaires significatif. Il était donc nécessaire de les intégrer pour ne pas sous-représenter des exploitations pertinentes dans certaines filières.

Les micros-exploitations ne respectant pas ce critère sont dites « non repêchées » et ne sont pas analysées dans la typologie.

Figure 10

Base INOSYS = RA 2020 - Non repêchées

Permanence de la méthode en 2010



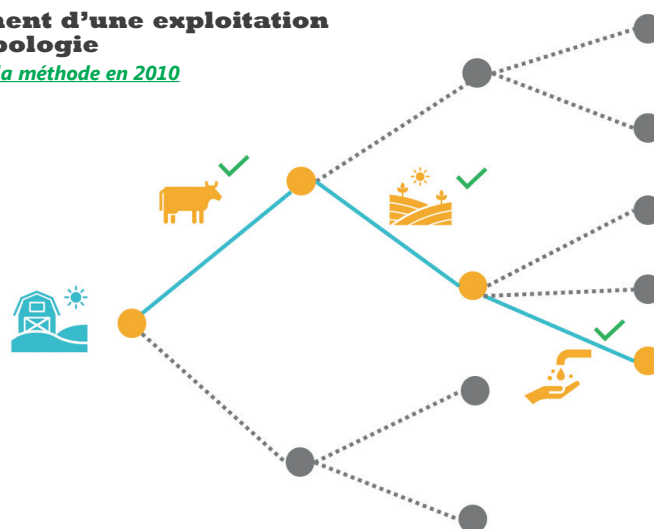
Principe n°5 : le cheminement unique des exploitations

Passé ce premier critère de tri, l'exploitation étudiée rentre dans l'arborescence à partir d'une des 5 grandes branches évoquées section 2.2, et qui seront décrites par la suite (voir section 3.1). Elle poursuit ensuite son cheminement à travers les différents niveaux de la typologie. Comme illustré ci-dessous, le passage de l'exploitation dans la branche suivante se fait si le critère associé est vérifié. Ce cheminement est unique, autrement dit, à niveau de profondeur donné, une exploitation ne peut appartenir qu'à une et une seule case typologique.

Figure 11

**Cheminement d'une exploitation
dans la typologie**

Permanence de la méthode en 2010



¹ Equivalent Temps Plein ; voir Glossaire

² Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine ; voir Glossaire

Principe n°6 : Emboîtement des échelles

L'arbre typologique INOSYS est composé de trois échelles successives qui sont les suivantes :

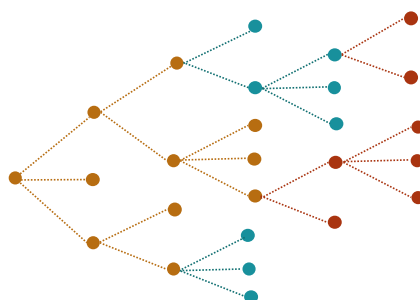
- **commune** : toutes les régions de France doivent avoir a minima l'ensemble de ces cases sur leur typologie ;

- **nationale** : niveau de détails supplémentaire qui permet de comparer les régions entre elles sur des cas d'intérêts ;

- **régionale** : niveau qui peut faire suite à la typologie nationale ou directement au niveau commun. Ces cases sont spécifiques à une région ou un groupe de régions, et permettent de typer les exploitations avec des systèmes très locaux, au plus proche du terrain. Les comparaisons intrarégionales sont possibles.

Figure 12

Imbrication des échelles commune, nationale, et régionale de la typologie
Permanence de la méthode en 2010



Principe n°7 : le traitement transversal des filières

La construction de la typologie fait que des exploitations d'une même filière peuvent être classées à des endroits très différents selon les combinaisons d'ateliers qu'elles ont. Par conséquent, pour bien analyser l'ensemble d'une filière, il convient de ne pas traiter uniquement le groupe des « spécialisés » mais aussi l'ensemble des groupes « mixtes » dans lesquels la production apparaît. La méthode

retenue pour le traitement par filière est basée sur le **principe de significativité des ateliers** : une exploitation, quel que soit son système, appartient à une filière si et seulement si elle possède un atelier significatif de la production considérée. Les exploitations qui ont un atelier significatif pour la production étudiée sont dites « en-ayants ». Celles qui ont uniquement cette production de façon significative sont dites « spécialisées ».

EN SAVOIR PLUS

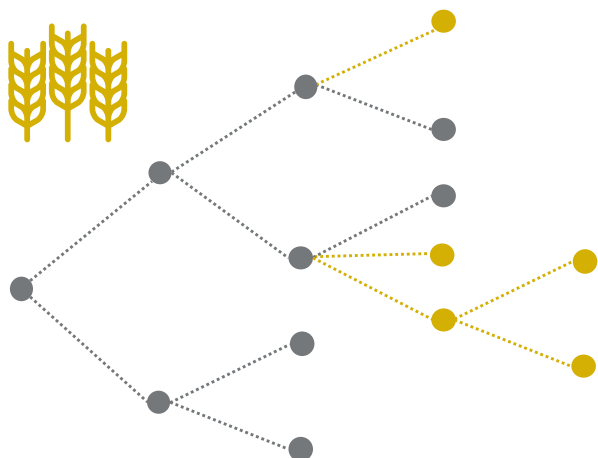
L'approche « en-ayant » donne lieu à des publications spécifiques pour la compréhension des filières (voir section 3.3).

Figure 13

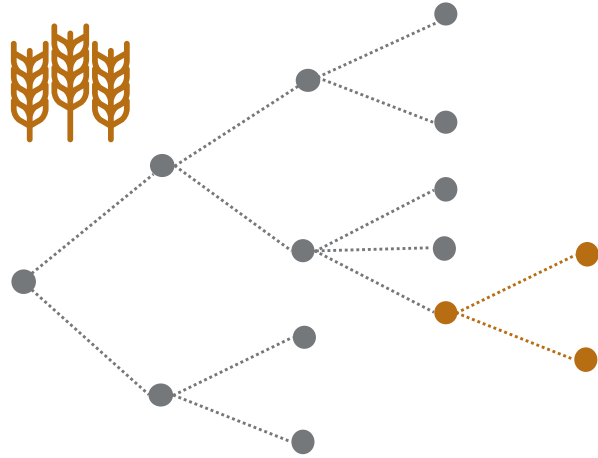
« En-ayant » et « Spécialisés », deux approches différentes pour la compréhension des filières

Permanence de la méthode en 2010

En-ayants



Spécialisés



≠

Résultats et valorisations

Ce chapitre présente le fruit des travaux de la typologie INOSYS « Nouveau Regard », en particulier :

- l'arborescence détaillée de la typologie nationale ;
- les résultats de la quantification basée sur cette typologie, à partir tant du RA 2020 que du RA 2010 ;
- les principales valorisations issues de ces travaux, et ainsi qu'un lien vers l'ensemble de celles-ci.

3.1 CRITÈRES ET BRANCHES DE L'ARBRE TYPOLOGIQUE

Cette section expose la typologie INOSYS « Nouveau Regard », tout d'abord en listant les ateliers de production considérés dans le typage ainsi que les critères de significativité associés, ensuite en présentant les grandes branches de la typologie, puis en renvoyant le lecteur aux ressources fournissant un regard exhaustif sur l'ensemble des cases typologiques. Quelques exemples de typage d'exploitation sont enfin fournis pour une bonne compréhension de la méthodologie.

Seuils de significativité des ateliers

Comme évoqué dans la section précédente dédiée aux principes ayant guidé la construction de la typologie INOSYS, chaque exploitation agricole est considérée comme étant composée d'un ensemble d'ateliers. Une exploitation est dite « en-ayant » pour un atelier si le critère de significativité associé est respecté. Les tableaux ci-dessous donnent à voir la liste des ateliers considérés dans la construction de la typologie, et, pour chacun, le critère de significativité retenu. Sauf

mention explicite contraire, le critère est respecté si au moins un de ceux listés est vérifié.

Le **Tableau 1** s'intéresse aux ateliers de production végétale. Nous y voyons par exemple que l'atelier « Maraîchage et légumiers » est significatif si l'exploitation présente des légumes cultivés sous serre, ou un nombre d'espèces légumières suffisamment élevé (à partir de 5), ou une surface de légumes de pleins champs égale à au moins 20% de la SAU totale. Le respect d'au moins une de ces trois conditions rend l'atelier significatif.

Tableau 1

Critères de significativité des ateliers végétaux

⚠ Note de lecture : sauf mention contraire explicite, l'atelier est significatif si au moins un des critères listés est vérifié.

ATELIER		CRITÈRES DE SIGNIFICATIVITÉ			
PRODUCTIONS VÉGÉTALES	CULTURES ANNUELLES	Maraîchage et légumiers	Surface de légumes cultivés sous serre > 0 ha Nombre d'espèces légumières cultivées en plein champ ≥ 5 Surface de légumes plein champs ≥ 20% de la SAU totale		
		Grandes cultures ¹	Surface totale de grandes cultures ≥ 20 ha Surface totale de grandes cultures > 0 ha ET tous les autres ateliers non significatifs		
	CULTURES PÉRENNES	Viticulture	Surface à vignes à raisin de cuve ≥ 1,5 ha Surface à vignes à raisin de cuve ≥ 0,5 ha ET PBS viticulture ≥ 10 000€		
		Fruits (arboriculture + petits fruits + raisin de table)	Surface arboriculture fruitière (dont kiwi) ≥ 1 ha Surface vignes à raisin de table ≥ 1 ha Surface petits fruits (fraise non comprise) ≥ 1 ha Surface total fruits (arbo + raisin table + petits fruits) ≥ 1 ha		
	AUTRES CULTURES	Culture Spéciale à Haute Valeur Ajoutée (CSHVA)	Surfaces PPAM ≥0,3 ha Surfaces tabac > 0 ha	Surfaces houblon > 0 ha Présence de champignon forçage	Présence d'endive de forçage Présence d'arbres truffiers
		Horticulture	Surface en horticulture > 0 ha		
		Pépinière	Surface en pépinière > 0 ha		
		Bois/Forêt	Surface en bois et forêts ≥ 50% de la SAU totale Surface en bois et forêts ≥ 20 ha		

¹ L'atelier grandes cultures est le seul à avoir un seuil de significativité dépendant des autres ateliers. Le seuil est à 0 si tous les autres ateliers sont non significatifs, à 20 ha si d'autres ateliers sont présents.

Le **Tableau 2** donne à voir les critères de significativité des ateliers de production animale considérés dans la typologie. Ainsi, nous pouvons noter que l'atelier « Bovin lait » est significatif s'il regroupe au moins 5 vaches laitières, l'atelier « Ovin lait » s'il compte au moins 25 brebis laitières. Par ailleurs, si l'exploitation élève au moins 10 vaches allaitantes ou au moins 10 bovins à l'engraissement (femelles comprises), la typologie INOSYS considère qu'elle dispose d'un atelier « Bovin viande ».

Une exploitation peut évidemment présenter plusieurs ateliers significatifs. Conformément au principe n°2 de la construction de la typologie, ces ateliers sont hiérarchisés au regard de leur impact sur l'organisation du système de production de l'exploitation. La section qui suit explicite cette



hiérarchisation, en particulier sur les premières branches de la typologie.

Tableau2

Critères de significativité des ateliers animaux

! Note de lecture : sauf mention contraire explicite, l'atelier est significatif si au moins un des critères listés est vérifié.

		ATELIER	CRITÈRES DE SIGNIFICATIVITÉ		
PRODUCTIONS ANIMALES	HERBIVORES	Bovin lait	Nombre de vaches laitières ≥ 5		
		Bovin viande	Nombre de bovins à l'engraissement (dont femelles) ≥ 10 Nombre de vaches allaitantes ≥ 10		
		Ovin lait	Nombre de brebis laitières ≥ 25		
		Ovin viande	Nombre de brebis allaitantes ≥ 50		
		Caprin	Nombre de chèvres ≥ 25 Présence de transformation laitière ET nombre chèvres ≥ 10		
		Equin	Nombre d'équidés ≥ 3 ET Nombre de juments et ponettes de traits ≥ 5		
	GRANIVORES	Lapin	Nombre de lapines mères ≥ 20 Nombre de lapins engraissement ≥ 200		
		Palmipède gras	Nombre d'oies à gaver + canards à gaver ≥ 100 Nombre d'oies en gavage + canards en gavage > 0		
		Porcin	Nombre de truies reproductrices et cochettes ≥ 10 Nombre places de porcs à l'engraissement et de porcs en post-sevrage ≥ 50		
		Volaille de chair	Nombre de poulets de chair et coq + dindes et dindons + canards à rôti + pintades + oies à rôti ≥ 200	Superficie totale des bâtiments volailles de chair ≥ 100 m ² Nombre d'autruches ≥ 30	Nombre de pigeons + cailles ≥ 500
		Volaille pondeuse	Nombre de pondeuses d'œufs de consommation + poulettes ≥ 200	Nombre de pondeuses d'œufs à couver + autres volailles d'œufs à couver ≥ 200	Présence de circuits courts volailles et œufs ET volailles pondeuses d'œufs de consommation ≥ 100
	AUTRES ÉLEVAGES	Apicole	Nombre total de ruches (sommées des productrices de miel et élevage) ≥ 50		
		Equin hors boucherie	Nombre d'équidés ≥ 3 ET Nombre de juments et ponettes de traits < 5		

Description de l'arbre sur les premiers niveaux

La Figure 14 ci-dessous développe les cinq grandes branches de la typologie et les critères de typage associés. Il s'agit du premier niveau de la typologie, directement construit sur la « Base INOSYS », c'est-à-dire l'ensemble du RA 2020 duquel sont déduites les micro-exploitations non-repêchées (voir la section 2.3 et le principe n°4 pour un rappel sur le seuil de repêchage en question).

En termes de hiérarchisation des ateliers dans le typage, les ateliers ruminants sont les plus impactants. En effet, quel que soit le statut de ses autres ateliers, une exploitation est typée « NEH » si elle possède au moins un atelier d'élevage significatif dans les catégories suivantes : « Bovin lait », « Bovin viande », « Ovin lait », « Ovin viande » et « Caprin ».

Comme nous le verrons par la suite, cette hiérarchisation n'empêche en rien des déclinaisons de système au sein même de cette branche, sur les niveaux suivants. Par exemple, si une exploitation avec un atelier de 15 vaches allaitantes et 300 ha de COP sera positionnée dans la branche « NEH », la présence d'un atelier « Grandes cultures » significatif sera discriminant dans les ramifications suivantes de l'arbre.

Voyons sur un autre exemple comment sont hiérarchisés les ateliers. Imaginons qu'aucun atelier d'élevage ruminant ne soit significatif. Les deuxièmes ateliers alors consultés dans le typage sont les ateliers granivores. Il s'agit en particulier des ateliers suivants : « Volaille ponduse », « Volaille de chair », « Porcin », « Palmipède gras » et « Lapin ». Si l'exploitation vérifie au moins l'un des critères de significativité correspondants, sans avoir

d'atelier d'élevage ruminant significatif, elle est alors classée dans la branche « NEG ».

Dans le cas où l'exploitation ne serait ni classée « NEH », ni classée « NEG », le critère consulté est celui de la composition de la PBS : est-il composé à plus de deux tiers de productions animales ? En deçà, l'exploitation rentre dans la branche « NPV ». Au-delà, l'exploitation rentre dans l'un des deux branches restantes : « NNA » ou « NDE ».

Le Tableau 3 donne à voir le nombre de cases typologiques sur chaque grande branche de l'arbre lorsque celles-ci sont déclinées dans leur résolution la plus fine (en allant jusqu'au bout des branches). Les systèmes les plus complexes (d'un point de vue de la diversité des exploitations) et les plus prédominants (d'un point de vue numérique) y sont naturellement les plus représentés.

Figure 14 Les cinq grandes branches de la typologie INOSYS

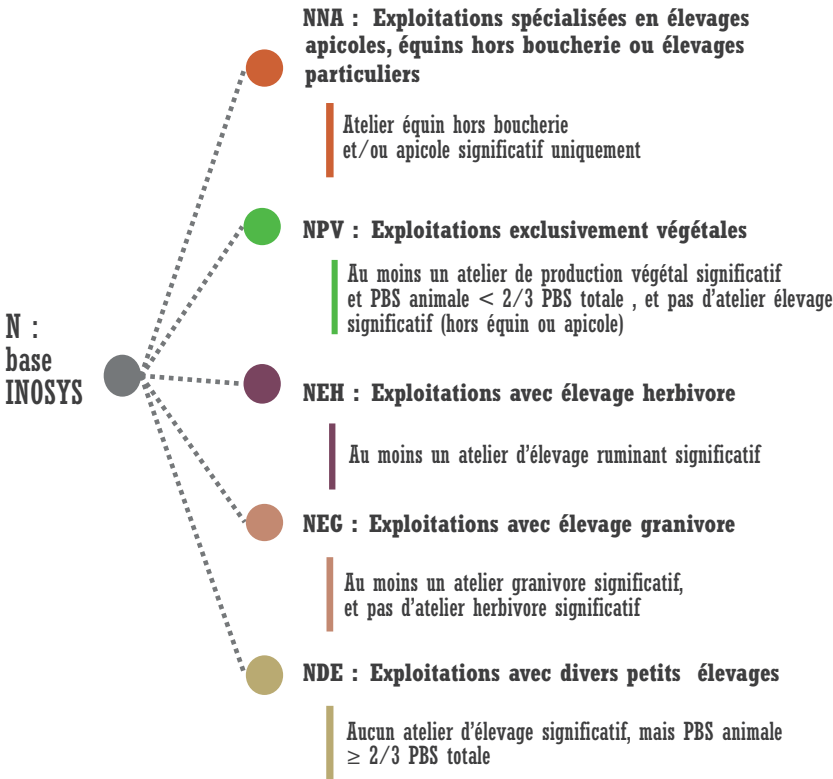


Tableau 3 Nombre de cases typologiques de l'arbre par grande famille

BRANCHE	NOMBRE DE CASES TYPOLOGIQUES
NNA	9
NPV	52
NEH	44
NEG	12
NDE	1

La famille « NNA »

Les 9 cases typologiques de la famille « NNA » se répartissent sur les trois familles suivantes : « Apicoles » (NNA1), « Equins » (NNA2), « Spécialisées élevage particulier » (NNA3). Comme nous le verrons dans la section 3.2, en proportion, cette branche représente un nombre limité d'exploitations.

La famille « NPV »

Elle est composée de 52 cases typologiques réparties sur 3 familles : les « Exploitations spécialisées avec grandes cultures (COP et/ou légumes secs) » (NPV1), les « Exploitations avec cultures pérennes et/ou cultures annuelles autres que grandes cultures » (NPV2), et les « Exploitations spécialisées herbes, ou cultures pour production de biomasse ou matériaux » (NPV3). Avec 165 000 exploitations agricoles en 2020, il s'agit de la branche la plus représentée au niveau national.

La famille « NEH »

Les 138 000 exploitations avec élevage herbivore ruminant se décomposent en deux sous-familles dans la typologie INOSYS : les « Laitiers » (à savoir celles qui possèdent au moins un atelier d'élevage laitier significatif), et les « Non laitiers » (celles qui n'en possèdent pas). Le niveau suivant de l'arborescence les distingue ensuite en fonction du critère suivant : présence ou non d'un atelier végétal significatif, ou, à défaut, présence de grandes cultures ou cultures industrielles à hauteur soit d'au moins 40 ha, soit d'au moins 30% de la SAU.

La famille « NEG »

Dans la typologie INOSYS, la famille des « Exploitations avec élevage granivore » est divisée en trois sous-branches : « Avicoles » (NEG1), « Porcins » (NEG2), et « Cunicoles et/ou polyélevage de granivores » (NEG3). Cette branche compte près de 17 000 exploitations en 2020.

Figure 15

Sous-branches de la famille « NNA »



Figure 16

Sous-branches de la famille « NPV »



Figure 17

Sous-branches de la famille « NEH »

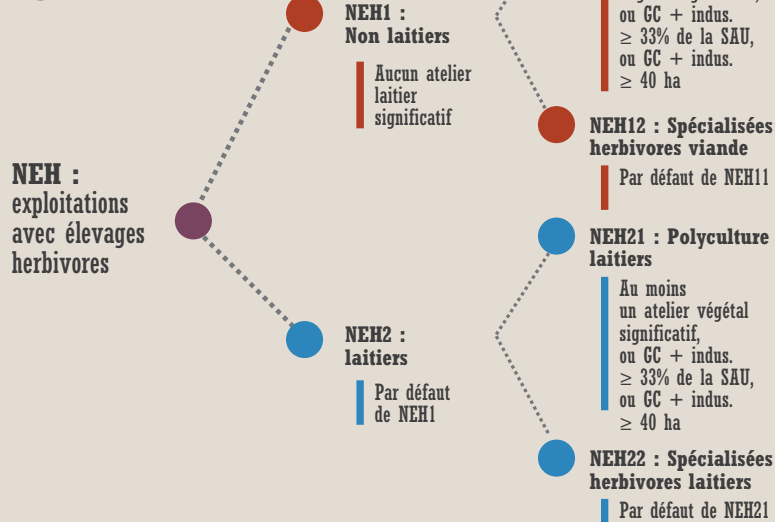
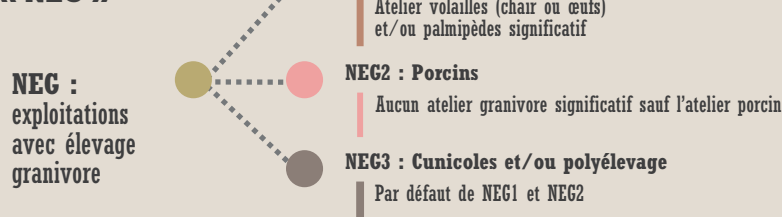


Figure 18

Sous-branches de la famille « NEG »



EN SAVOIR PLUS

Les résultats de la quantification sont téléchargeables au format Excel depuis l'interface ! (voir l'icône « Download data » en dessous des tables d'effectifs).

La famille « NDE »

La branche « NDE » correspond à une unique case typologique. Pour rappel, elle regroupe les exploitations qui n'ont aucun atelier d'élevage significatif malgré une part de la production animale dans la PBS totale qui est supérieure à 66%. Avec environ 7 000 exploitations, elle constitue, sur le premier niveau de l'arbre, la branche la moins représentée dans le paysage agricole métropolitain. Elle comptabilise ainsi des exploitations de très petite dimension économique, ayant l'élevage comme activité principale, avec une grande diversité d'animaux et des petits effectifs de chaque espèce.

L'arbre typologique au complet

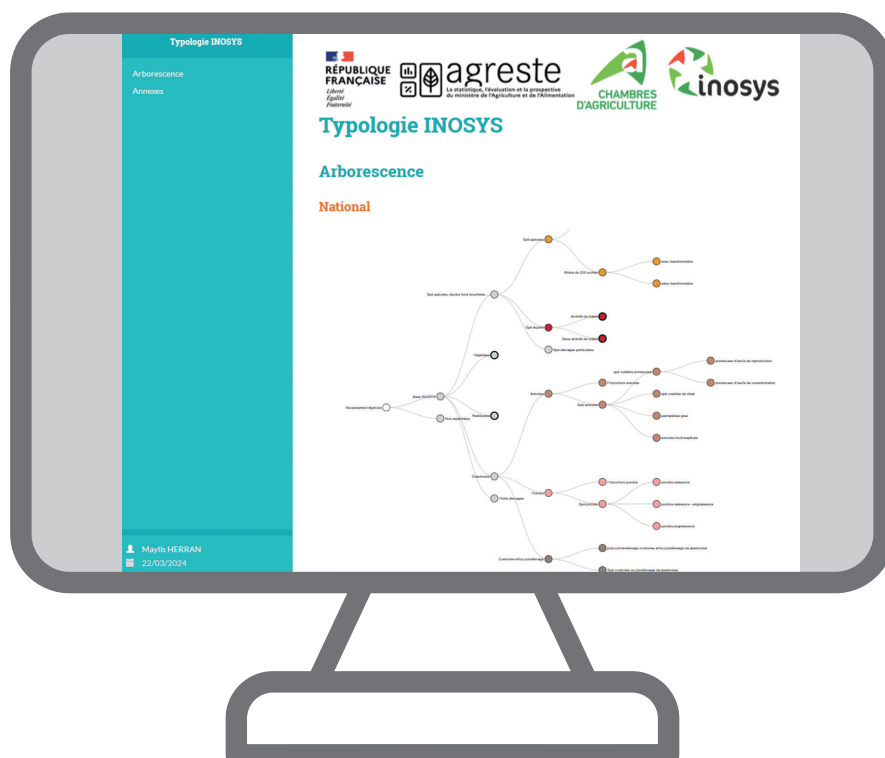
L'ensemble de l'arbre de la typologie INOSYS est consultable en ligne.

L'interface permet de consulter à la fois toutes les cases de manière exhaustive, mais également le nombre d'exploitations associé à chaque case typologique/sous-famille/famille (voir section 3.2 où la quantification est abordée plus en détails). L'utilisateur peut choisir de consulter les résultats de la quantification au niveau national, mais également à l'échelle des régions en France métropolitaine.

La quantification est fournie pour l'année 2020 et pour l'année 2010, permettant de suivre l'évolution des systèmes de production sur une décennie.

Figure 19

Interface pour consulter les critères et effectifs de la typologie



L'ensemble de l'arbre de la typologie INOSYS est consultable de manière interactive au lien suivant : https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=196919#content

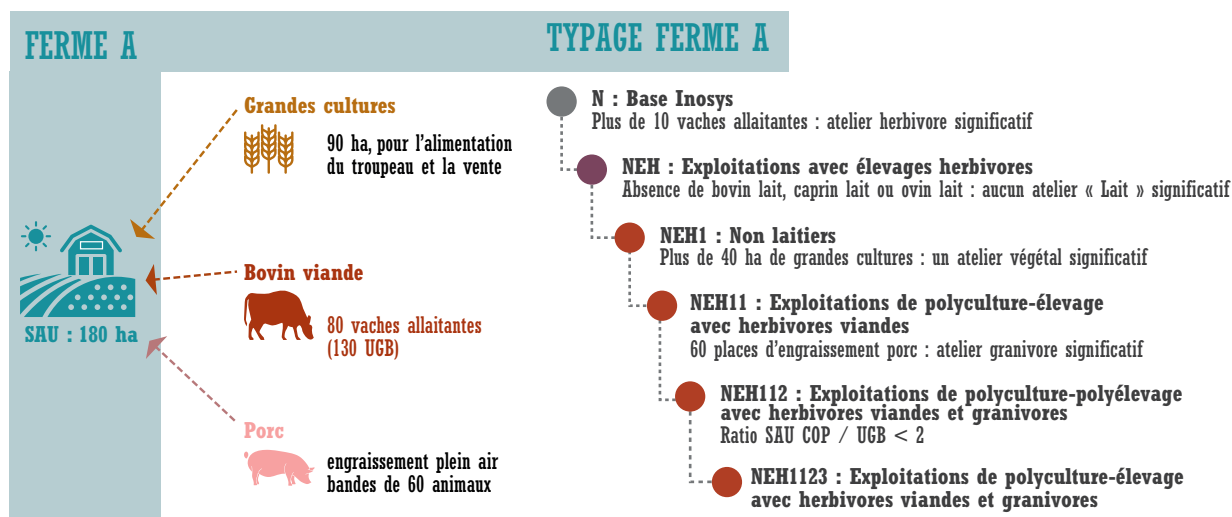
• ZOOM SUR 2 EXEMPLES DE TYPAGE

Soit une exploitation A avec une SAU totale de 180 ha et 3 ateliers de production : un atelier « Céréales et Oléoprotéagineux » (COP), un atelier « Bovin viande » et un atelier « Porc ». Comment se positionne une telle exploitation dans la typologie INOSYS ?

La Figure 20 répond à cette question en nous montrant son cheminement dans l'arborescence.

Figure 20

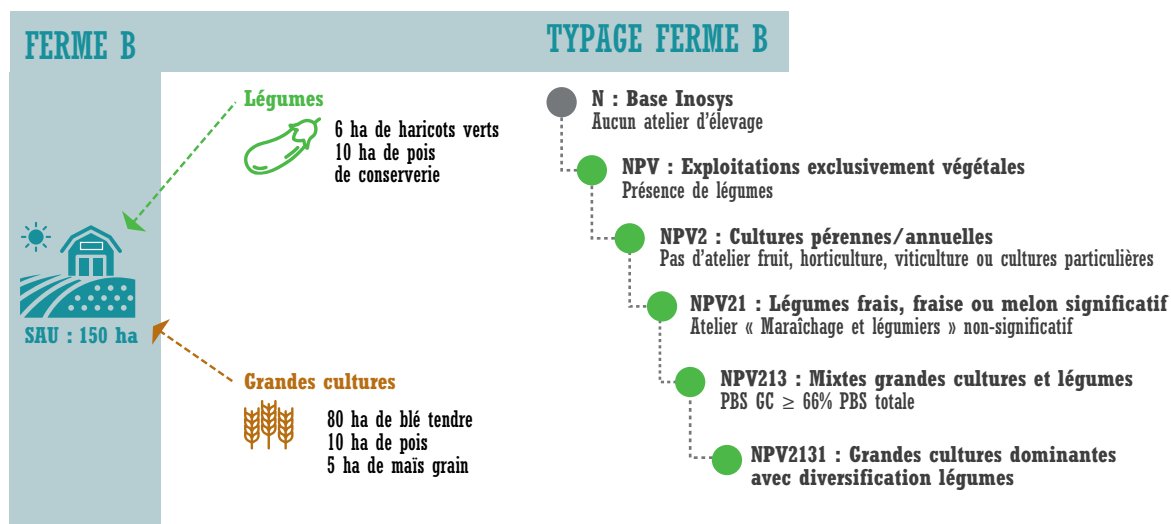
Typage d'une ferme avec culture de céréales, élevage de porcs et de bovins



Un autre exemple de typage est donné Figure 21, cette fois-ci à partir d'une exploitation cultivant des légumes en plus d'avoir des grandes cultures.

Figure 21

Typage d'une ferme avec légumes et grandes cultures



EN SAVOIR PLUS

Besoin de typer une exploitation en particulier ? Découvrez la calculatrice Excel dédiée mise à disposition fin 2025 sur Opéra connaissance, décrite en partie B de l'annexe du présent guide.

3.2 LES RÉSULTATS NATIONAUX DE LA QUANTIFICATION

Comme évoqué en section 2.1, il est intéressant de déterminer l'importance relative de types en évaluant leur poids numéraire voire économique. Pour cela, les travaux dédiés ont eu recours aux données du RA 2020, complétées de la BDNI, du RPG et du CVI (voir Glossaire). Par ailleurs, dans un souci de suivre l'évolution du paysage agricole sur le temps long, la typologie « Nouveau Regard » a également été appliquée et quantifiée sur les exploitations du RA 2010.

L'application du typage au RA 2020 et au RA 2010, et les quantifications associées, ont été réalisés avec le langage R grâce à une mise à disposition par la DRAAF d'un environnement de travail dédié dans les SRIS (Services Régionaux de l'Information Statistique et Économique ; voir Glossaire). Les scripts R en question sont détaillés en Annexe B (voir section « Typage des exploitations »).

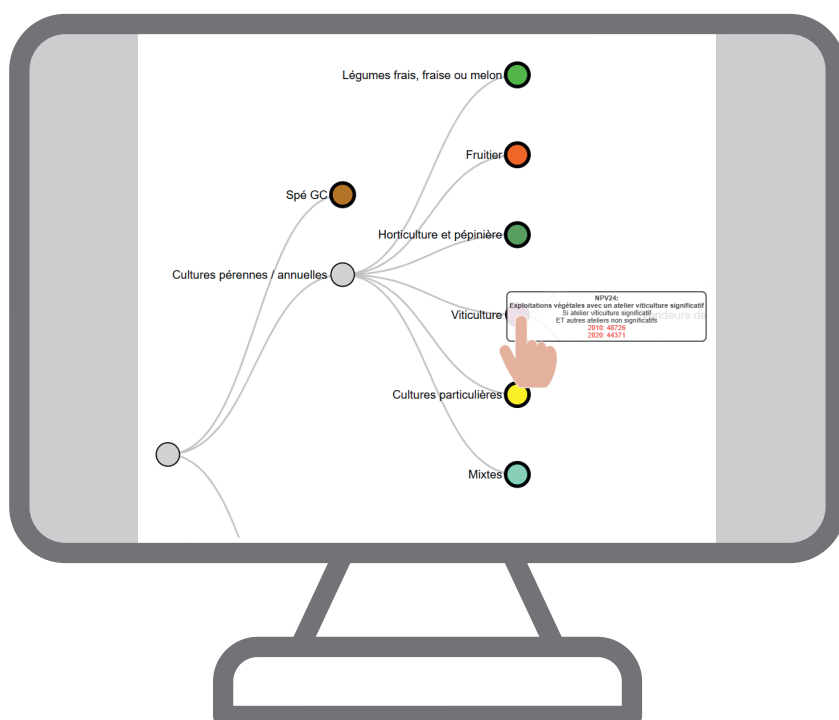
Quels sont les résultats de cette quantification ? Les résultats sont détaillés ci-après.

EN SAVOIR PLUS

La quantification des déclinaisons régionales de la typologie sont disponibles auprès des Chambres concernées.

Figure 22

Mieux connaître un type et son poids dans l'agriculture française, c'est facile !



Comment connaître le poids de chaque case typologique ?

Il suffit pour cela de se connecter au lien suivant, déjà évoqué section 3.1 « L'arbre typologique au complet » en page 22.

Une fois rendu sur l'interface, l'utilisateur peut alors observer à la fois la clé de répartition de l'arbre typologique, mais également le nombre d'exploitations des types en 2010, et en 2020. Si le périmètre géographique rapporté par défaut est le périmètre de la France métropolitaine, le total du nombre d'exploitations par région est également disponible en naviguant vers l'onglet de la région en question (voir menu déroulant à gauche de la fenêtre).

L'utilisateur notera bien qu'il s'agit, sur cette interface, des résultats de la typologie appliquée pour les échelles « commune » et « nationale », quel que soit le périmètre géographique que l'utilisateur a sélectionné. La nomenclature des cases typologiques permet d'ailleurs de s'en assurer (voir la section 2.2 pour un rappel de la nomenclature), le label des cases qui s'y trouvent commençant en effet systématiquement par la lettre « N ».

Les résultats de la quantification des typologies régionales (régionale au sens de la poursuite de la classification avec des critères propres) est disponible auprès des Chambres respectives.

L'exemple ci-contre fournit le rendu de l'interface nationale sur le type « Exploitations végétales avec un atelier viticulture significatif » (NPV24). Ces exploitations, caractérisées à ce niveau par la présence d'un atelier viticole comme unique atelier végétal significatif, étaient près de 48 726 en 2010, contre 44 371 en 2020.

• ZOOM SUR

Découvrez les arbres typologiques par région ainsi que leurs indicateurs clés en cliquant directement sur la région souhaitée.



Quels sont les systèmes INOSYS les plus représentés ?

Le Tableau 4 présente la répartition des exploitations de France métropolitaine sur les cinq grandes branches de la typologie, en 2010, puis en 2020. Toutes les grandes familles de l'arbre ont vu leur effectif diminuer en dix ans. Cette perte est particulièrement observable sur les élevages.

En effet, si en 2010 les exploitations avec atelier d'élevage herbivore représentaient le système majoritaire parmi les cinq types (46% de la base INOSYS), en 2020, ce système accuse un net recul (-22%). En 2020, près de la moitié des exploitations se classaient dans la branche « NPV », contre une proportion de 43% dix ans plus tôt, faisant désormais de ce système le type le plus représenté à ce niveau de la typologie.

Où sont-ils situés ?

Comme attendu, la typologie des systèmes d'exploitation n'est pas homogène sur le territoire français. Si nous observons le type majoritaire par EPCI en termes de SAU, nous constatons une grande diversité de systèmes représentés : des exploitations spécialisées en grandes cultures autour du bassin parisien et du le Centre-Val de Loire, à dominante polyculture-élevage avec herbivores sur le reste de la moitié Nord, et des régimes agricoles plus variés sur la partie Sud du territoire (zones pastorales, bovins viande spécialisés sur le Massif-Central, régions viticoles, etc).

BON À SAVOIR

Cette cartographie est extraite de la fiche territoire « France métropolitaine », décrite section 3.3. et consultable au lien suivant : https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=196808

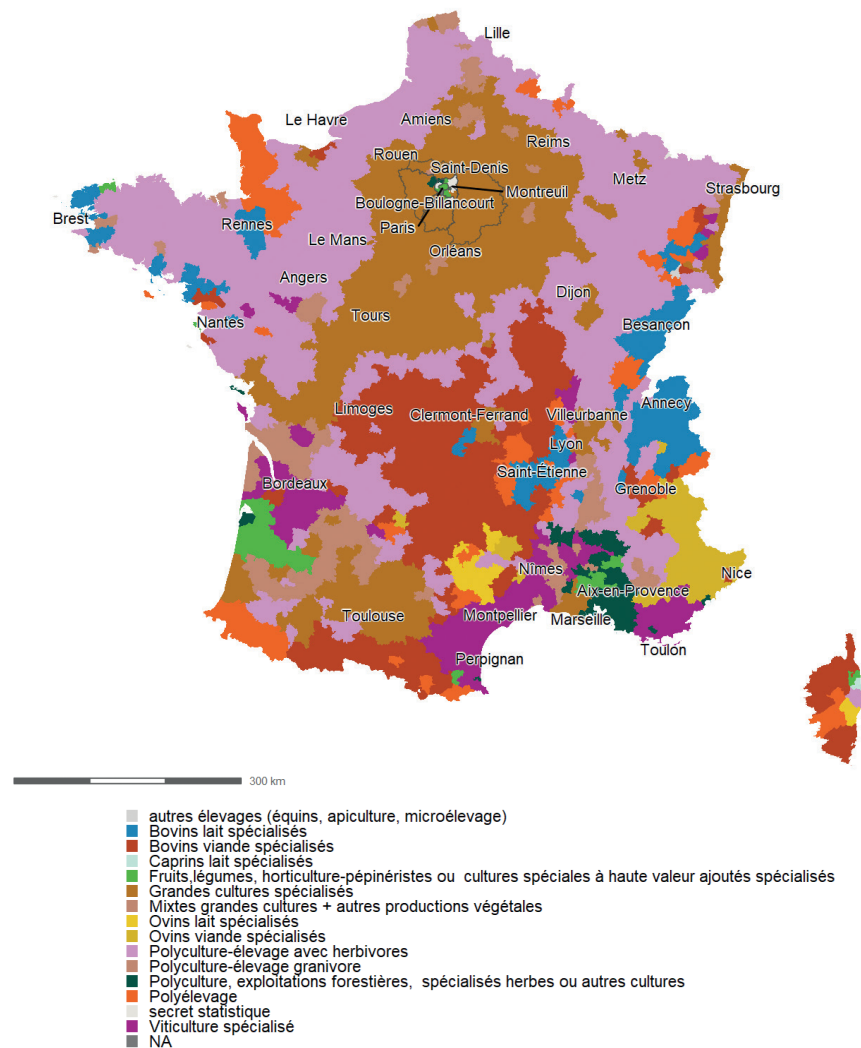
Tableau 4

Nombre d'exploitations par grande branche et évolution sur la période 2010-2020

NOMBRE DE CASES TYPologiques	EFFECTIF 2010 (% DU TOTAL)	EFFECTIF 2020 (% DU TOTAL)
NNA : Exploitations spécialisées en élevages apicoles, équins hors boucherie ou élevages particuliers	11 906 (3%)	10 444 (3%)
NPV: Exploitations exclusivement végétales	166 255 (43%)	164 235 (49%)
NEH : Exploitations avec élevage herbivore	178 903 (46%)	138 300 (41%)
NEG : Exploitations avec élevage granivore	20 146 (5%)	16 759 (5%)
NDE : Exploitations avec divers petits élevages	12 764 (3%)	6 862 (2%)

FIGURE 23

Types majoritaires en SAU par EPCI en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020/base INOSYS Nouveau regard fond carto . : d'après IGN - ADMIN EXPRESS 2025

• EN SAVOIR PLUS

Besoin d'analyser une filière en particulier ? Consultez les fiches filières décrites section 3.3

SELON LA FILIÈRE, QUELLE RÉPARTITION PAR SYSTÈME INOSYS ?

Filières végétales :

Parmi les exploitations en production végétale uniquement (c'est-à-dire la famille « NPV »), qui représentent au total la moitié de la base INOSYS en 2020 (voir Tableau 4), un tiers d'entre elles sont dites « Grandes cultures spécialisées » (NPV1). Le second système les plus représenté sur cette branche est le système « Viticulture spécialisée » (NPV24), à hauteur de 25% des effectifs. Enfin, le reste de la branche est composé à part égale des systèmes suivants : « Polyculture, exploitations forestières, spécialisés herbe ou autres cultures » (NPV 261 + NPV3), « Fruits, légumes, horticulture-pépinieristes ou grandes cultures spéciales à haute valeur ajoutée spécialisées » (NPV211 + NPV212 + NPV231 + NPV251), et « Mixtes grandes cultures + autres productions végétales » (NPV213 + NPV222 + NPV232 + NPV242 + NPV252 + NPV262).

Figure 24

Répartition des 164 235 exploitations en production végétale (NPV)

Note de lecture : 57 934 exploitations sont du type « Grandes cultures spécialisées » en 2020, ce qui représente une augmentation par rapport à 2010.



Filières animales :

Hormis quelques exceptions (« Bovins lait spécialisés » et « Caprins lait spécialisés »), l'ensemble des systèmes avec une production animale (NEH + NEG + NNA + NDE) accusent une baisse du nombre d'exploitations en 2020.

Malgré une baisse depuis 2010, les polyculteurs-polyéleveurs (PCPE) continuent de représenter une part non-négligeable des systèmes de production agricole. En 2020, la typologie INOSYS identifie en effet 48 953 PCPE dits « herbivores », et 7 531 PCPE dits « granivores ».

Les éléments de valorisations montrés jusqu'ici ne constituent qu'une partie des résultats rapportés par la typologie INOSYS « Nouveau Regard ». Une lecture plus complète des systèmes est fournie via les fiches INOSYS

Figure 25

Répartition des 115 811 exploitations en production animale (hors polyculteurs-polyéleveurs)

Note de lecture : la typologie INOSYS 2020 comptabilise 36 763 exploitations classées « Bovins viande spécialisés », elles sont moins nombreuses qu'en 2010.



Figure 26

Répartition des 56 484 exploitations en polyculture-polyélevage (PCPE)

Note de lecture : les polyculteurs-polyéleveurs herbivores représentent 48 953 exploitations en 2020, soit une baisse par rapport à 2010



3.3 LES FICHES INOSYS

Chaque fiche INOSYS traite un sujet spécifique en suivant une trame d'analyse prédéfinie qui balaye les éléments suivants :

- chiffres clés,
- statut juridique et dimension économique,
- cases et groupes typologiques,
- main d'œuvre et devenir des exploitations,
- surfaces agricoles,
- cheptels,
- démarches de valorisation.

FIGURE 27

Grille d'analyse des fiches INOSYS



LES FICHES TERRITOIRE

Les fiches « TERRITOIRE » proposent une lecture globale des systèmes sur un territoire délimité.

Les territoires disponibles sont la France métropolitaine, une région ou un département au choix.

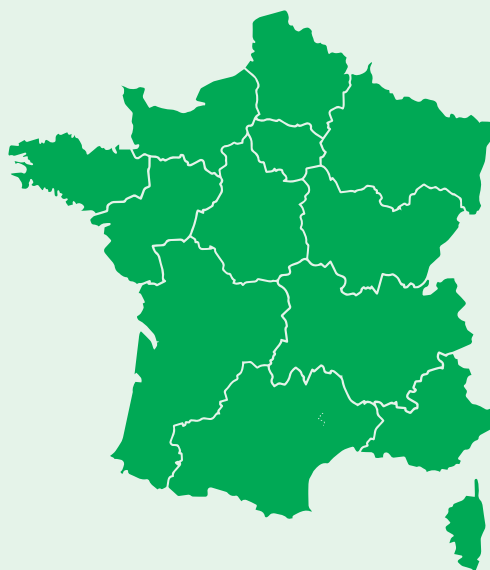
Fiche France métropolitaine

Note de lecture : cliquez directement sur cet écran d'ordinateur pour accéder à la fiche.



Fiches territoire disponibles

Note de lecture : cliquez directement sur la région souhaitée pour accéder à la fiche correspondante.



LES FICHES FILIÈRE OU « EN-AYANT »

Ces fiches se concentrent sur une partie des exploitations en suivant l'approche « en-ayant ».

En filtrant ainsi les exploitations selon la significativité d'un atelier (voir section 2.3), elles permettent de caractériser les systèmes d'une filière. Les fiches « EN-AYANT » disponibles sont listées dans la Figure 28.

FIGURE 28

Fiches filières disponibles

Note de lecture : cliquez directement sur l'icône pour accéder à la fiche correspondante



3.3 LES FICHES INOSYS

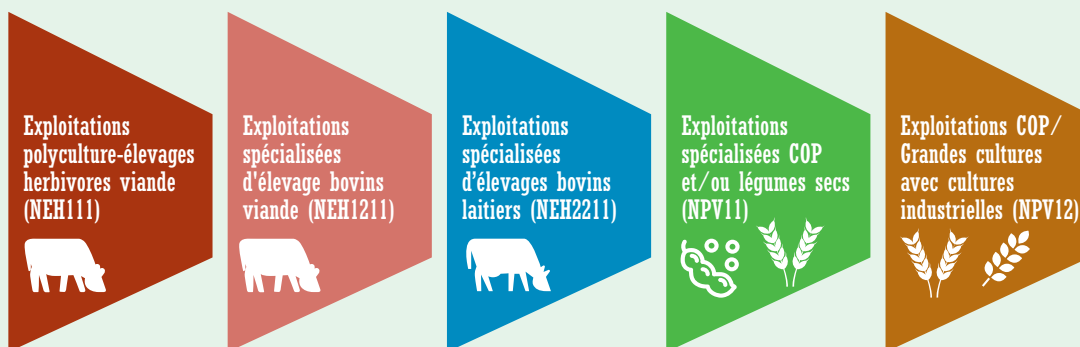
LES FICHES SYSTÈMES

Les fiches se focalisent sur une case bien particulière de la typologie. Les cases disposant actuellement d'une fiche sont représentées dans la Figure 29.

FIGURE 29

Fiches systèmes disponibles

Note de lecture : cliquez directement sur l'icône pour accéder à la fiche correspondante.



LES FICHES THÉMATIQUES

Dans ce cadre, une thématique bien particulière est traitée.

La fiche « Micro-exploitations » fait par exemple un focus les micro-exploitations qui sont repêchées dans la base INOSYS (voir Principe n°4 de la typologie, présenté dans la section 2.3), tandis que la fiche « Femme » s'intéresse aux exploitations dont le chef d'exploitation est féminin.

Les fiches thématiques disponibles à la consultation sont détaillées dans la Figure 30 ci-dessous.

FIGURE 30

Fiches thématiques disponibles

Note de lecture : cliquez directement sur l'icône pour accéder à la fiche correspondante.



LES FICHES MASSIFS

Une typologie commune aux différents massifs métropolitains a été construite afin d'obtenir des clés de lectures vis-à-vis des systèmes agricoles montagnards français :

- Alpes du nord : https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=214849
- Alpes du sud : https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=214848
- Massif Central : https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=214847
- Pyrénées : https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=214846

3.4 DE LA TYPOLOGIE AUX RÉFÉRENCES SYSTÈMES

Les réseaux de références INOSYS offrent des références technico-économiques sur les systèmes de production dans les différentes filières. La typologie permet de son côté d'observer l'importance relative des différents systèmes de production. Il fait donc sens de mettre en lien ces deux outils. En effet, les dispositifs de références INOSYS permettent de fournir des données technico-économiques sur les différentes cases typologiques et la typologie d'objectiver l'échantillon de fermes de références et les cas types INOSYS. Le projet INOSYS Transfert, porté par plusieurs Chambres régionales d'agriculture fournit les outils pour réaliser ce lien.

Principe : En typant les fermes de référence des réseaux INOSYS, il est possible de relier les fermes et les différentes cases typologiques. A l'aide d'une calculatrice de typage il est ensuite possible de typer n'importe quelle ferme et d'avoir accès aux références disponibles sur cette case typologique. Dans un second temps, en affectant

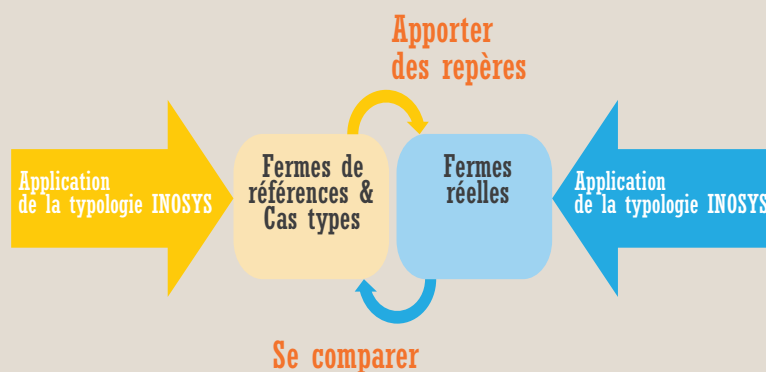
une case typologique à chacune des fermes il est possible de vérifier la représentativité de l'échantillon des fermes de référence. Ces travaux pourront être prolongés dans le déploiement des réseaux INOSYS grandes cultures, avicole et cunicole. Dans les perspectives de ce travail,

l'intégration de la case typologique INOSYS dans les outils informatiques (base diapasen, Mes Parcelles, MonProjet agricole, ...) pourra permettre de faire le lien entre les données des différents outils de conseil et les bases de données de références technico-économiques.

Figure 31

De la ferme à la référence

Source : Séminaire typologie INOSYS 11/2024 - Nelly Dubosc, Annabel Fourcade



3.5 ÉTUDES THÉMATIQUES

Les études thématiques menées dans le cadre d'INOSYS visent à approfondir l'analyse de certains enjeux agricoles en mobilisant la typologie comme outil d'éclairage. Elles s'appuient sur les données produites par le dispositif INOSYS et explorent des problématiques ciblées : adaptation au changement climatique, gestion de l'eau, dynamiques territoriales ou encore caractérisation de filières spécifiques.

• EN SAVOIR PLUS

VOICI UNE LISTE NON EXHAUSTIVE DE QUELQUES EXEMPLES D'ÉTUDES THÉMATIQUES :

- **Un nouveau regard sur l'agriculture en Occitanie :**
https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/agreste_etudes_occitanie_inosys.pdf
- **Atelier séminaire « Typologie des exploitations face au changement climatique » :**
https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=212491
 - > Quels leviers d'adaptation en Hauts-de-France
 - > Etude irrigation en Nouvelle Aquitaine :
Cette étude a pour objectif de décrire les systèmes irrigants par sous-bassin hydrographique de la région Nouvelle-Aquitaine et des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne, et de les comparer avec les systèmes non-irrigants. Elle permettra de répondre à des demandes croissantes de typologies spécifiques utilisées dans le cadre des diagnostics agraires des PTGE (projets territoriaux de gestion des eaux) : à ce jour, des besoins sont exprimés sur une dizaine de sous-bassins de la région et en Occitanie.
 - > La typologie pour confronter les résultats d'un diagnostic agricole à l'échelle locale
- **Atelier "L'élevage français vu à travers la typologie" :**
https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=212489



Glossaire

BASE DE DONNÉES NATIONALE D'IDENTIFICATION (BDNI)

La base de données nationale d'identification est une base de données administrative dont l'objectif principal est le suivi sanitaire des animaux de rente sur le territoire français. C'est la base de référence pour les informations relatives à l'identification et à la traçabilité des bovins en France. Elle s'élargit progressivement au suivi des mouvements des animaux des cheptels ovins, caprins et porcins. Au sens de la BDNI, une exploitation correspond à toute construction ou tout lieu dans lequel des animaux d'élevage sont détenus. Le numéro BDNI est donc un numéro d'exploitation attribué à un lieu géographique de détention, indépendamment du détenteur (personne physique ou morale responsable des animaux à titre permanent ou temporaire). Un détenteur BDNI peut avoir plusieurs exploitations au sens de la BDNI. Les définitions BDNI de l'exploitation diffèrent de la définition statistique de l'exploitation agricole, laquelle s'apparente à un lieu géographique (établissement) lié à un détenteur particulier (entreprise).

Plus d'informations à ce lien : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/D-BDNI/methodon/>

CASE TYPOLOGIQUE OU TYPE

Unité la plus petite de la typologie. Il s'agit d'un ensemble de critères qui définit un groupe de systèmes d'exploitation similaires. On arrive à la case typologique après être passé au travers de l'ensemble des critères discriminants.

CASIER VITICOLE INFORMATISÉ (CVI)

Le casier viticole informatisé (CVI) est un outil que les États membres de l'Union européenne doivent tenir obligatoirement. Il contient notamment toutes les informations relatives aux entreprises vitivinicoles, aux parcelles plantées ou arrachées, les niveaux de production et de stock. Il est géré par les centres de viticulture de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects immatricule les exploitations viti-vinicoles. Ce fichier contient des informations sur les vignes (surfaces, caractéristiques) au niveau parcelles. De plus, les exploitations déclarent annuellement aux Douanes les surfaces et les

volumes récoltés pour la production de vins, jus et moûts, permettant d'estimer la production annuelle de vins par couleur, catégorie ou nature du vin.

CRITÈRE

Élément qui caractérise un système d'exploitation sur un sujet donné et qui peut être un élément de structure (par exemple la taille ou la production principale), un élément de l'environnement (par exemple la zone pédo-climatique) ou un élément de fonctionnement (par exemple le mode de commercialisation).

CRITÈRE DESCRIPTIF

Critère qui permet de décrire un système type mais qui ne participe pas à le différencier des autres.

CRITÈRE DISCRIMINANT

Critère qui participe à différencier les systèmes entre eux. L'ensemble des critères discriminants constitue la clé typologique.

DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DRAAF)

Les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) sont les services déconcentrés du ministère. Placées sous l'autorité du préfet de région, les DRAAF contribuent à définir, mettre en œuvre et suivre les politiques nationales et communautaires de développement rural et de l'aménagement et du développement durable du territoire.

Plus d'informations à ce lien : <https://agriculture.gouv.fr/draaf-role-et-fonction>

« EN-AYANTS » ET « SPECIALISÉS »

Dans le cadre de la typologie INOSYS, une exploitation est dite « en-ayant » pour un atelier si cet atelier est significatif au sens des seuils de significativité de la typologie. Une exploitation est dite « spécialisée » pour un atelier si, hormis celui considéré, aucun autre atelier de l'exploitation n'est présent de façon significative (toujours au sens des seuils appliqués dans la typologie).

ETP (EQUIVALENT TEMPS PLEIN)

Unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures travaillées sur une

année par un salarié à temps plein. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés)

FAMILLE TYPOLOGIQUE

Ensemble de systèmes types qui forment un groupe plus large, constitué autour d'un critère commun (par exemple, les exploitations à dominante grandes cultures).

INDICATEUR

Donnée qualitative ou quantitative facile à déterminer et qui permet de mesurer un critère. Par exemple, la SAU est un indicateur qui permet de mesurer la taille. Les indicateurs choisis doivent pouvoir être calculables à partir des données du RA 2020.

MODALITÉ

Possibilité que peut prendre un critère, qu'il soit discriminant ou descriptif. Un critère se décline en plusieurs modalités. Par exemple, le critère taille peut se décliner en 3 modalités : les petites exploitations, les moyennes exploitations et les grandes exploitations. Un critère est discriminant lorsque le fait d'être dans une modalité rend le système différent des autres.

OTEX (ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE L'EXPLOITATION)

Les OTEX constituent la typologie commune utilisée au niveau européen pour classer les exploitations selon leur orientation principale de production. L'appartenance à une OTEX est définie à partir de la composition de la PBS de l'exploitation. On distingue les OTEX spécialisées sur une production : 2/3 de la PBS de l'exploitation sont formés par cette unique production ; et les OTEX mixte (polycultures, polycultures-élevage). La nomenclature des OTEX se décline en 3 niveaux d'agrégation : 64 OTEX particulières forment le niveau le plus fin, elles sont regroupées en 16 OTEX principales, elles-mêmes regroupées en 11 OTEX générales.

Plus d'informations à ce lien : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/N.1/searchurl/listeTypeMethodon/>

PBS (PRODUCTION BRUTE STANDARD)

Elle décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en petites, moyennes ou grandes exploitations. Il s'agit d'un coefficient en euros représentant le potentiel de production de chaque unité (hectare, tête, m² de bâtiments, etc...) et décliné au niveau régional. La PBS 2017, utilisée dans le Recensement Agricole 2020, s'est effectuée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes des prix et rendements calculées sur la période 2015 à 2019. La contribution de chaque surface agricole ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation. Les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

RECENSEMENT AGRICOLE (RA)

Opération décennale européenne et obligatoire, le Recensement Agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ces données permettent également de définir et d'ajuster des politiques publiques au niveau national et local. Il a été lancé en octobre 2020 dans toute la France et s'est achevé au mois de mai 2021.

L'objectif du Recensement Agricole 2020 est de connaître les productions des exploitations, avec la description des superficies cultivées et des cheptels présents sur l'exploitation, ainsi que les principaux facteurs de production mobilisés en agriculture, en particulier le foncier avec le mode de faire-valoir et la main-d'œuvre. Des questions portent également sur l'engagement dans des démarches spécifiques (démarches de qualité et ou environnementales), sur la diversification des activités et sur les modalités de commercialisation des

produits. Le questionnaire s'appuie sur des informations déjà connues par ailleurs par l'administration, avec un pré-remplissage des cultures obtenu à partir des déclarations PAC de l'année 2020.

Plus d'informations à ce lien : <https://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-definitifs-et-detailles-du-recensement-agricole-2020>

REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE (RPG)

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est un système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles, géré par l'ASP (Agence de Service et de Paiement). Une version anonyme des données graphiques du RPG associées à certaines des données déclarées par les exploitants sont diffusées. Ces données fournissent des informations détaillées sur l'occupation du sol et les structures foncières.

Plus d'informations à ce lien : <https://geoservices.ign.fr/rpg>

SEUIL

Niveau de l'indicateur qui permet de passer d'une modalité à une autre. Par exemple, pour le critère taille, on utilise l'indicateur SAU pour mesurer : si on décide que les petites exploitations sont celles qui ont une SAU inférieure à 50 ha, les moyennes sont comprises entre 50 et 100 ha et les grandes ont plus de 100 ha. Les seuils sont 50 et 100 ha.

SIGNE D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE (SIQO)

Les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) regroupent un ensemble de démarches qui garantissent que des produits agroalimentaires répondent à des caractéristiques particulières et contrôlées. Leur gestion est confiée à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). Il en existe 5 types :

- AOP/AOC : Appellation d'origine protégée/contrôlée
- IGP : Indication géographique protégée
- STG : Spécialité traditionnelle garantie
- AB : Agriculture biologique
- LR : Label Rouge

Plus d'informations à ce lien : <https://www.inao.gouv.fr/>

SERVICES REGIONAUX DE L'INFORMATION STATISTIQUE ET ECONOMIQUE (SRISE)

Au niveau régional, les Services régionaux de l'Information statistique et économique (Srise) sont situés dans les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Leur organisation est généralement structurée autour de trois pôles :

- pôle enquêtes ;
- pôle synthèse et conjoncture ;
- pôle étude, analyse et diffusion.

Cette organisation proche du terrain est un facteur important de qualité des informations collectées auprès des exploitants agricoles, des entreprises ou des communes.

Plus d'informations à ce lien : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/statisticians/MISSIONS-REGIONS/listeTypeStatisticon/>

SYSTÈME D'EXPLOITATION

Le système d'exploitation définit une exploitation agricole dans sa globalité avec ses différents ateliers de production, leurs interactions et leurs équilibres. Il est défini par des critères de fonctionnement qui lui sont propres.

SYSTÈME TYPE

Le système type est une illustration du fonctionnement des systèmes d'exploitation définis dans une case typologique donnée. Il n'est pas forcément une exploitation réelle mais un système d'exploitation modélisé à partir des caractéristiques structurelles et du fonctionnement des exploitations réelles de cette case typologique.

A. CONSTRUIRE LES CRITÈRES À DIRE D'EXPERTS

Cette section donne à voir les guides d'entretien individuel et collectif mobilisés pour la construction des critères à dire d'experts.



A.1. GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL DES EXPERTS

Pourquoi des entretiens à dire d'experts ?

- Pour bénéficier de la connaissance des experts, de leur représentation de l'agriculture locale ;
- Pour explorer des dimensions et des composantes non identifiées ;
- Pour gagner du temps (par rapport à d'autres démarches qui ne font pas appel à des experts) ;
- Pour être en mesure de faire des arbitrages, être conforté dans l'analyse et gagner en crédibilité ;
- Pour faire partager la démarche, faire vivre la typologie dans le temps et favoriser l'utilisation postérieure des typologies par les conseillers.

Comment choisir des experts ?

- Des experts du réseau des Chambres d'agriculture mais aussi des experts auprès d'autres organismes et partenaires (instituts techniques, autres OPA, centres de gestion, etc...) ;
- Des personnes reconnues comme expert spécialiste ou généraliste :
 - se distinguant par leur proximité avec le terrain et la connaissance des exploitations agricoles,
 - se caractérisant par leur ancienneté (regard historique, toutefois un regard neuf n'est pas inutile).
- Maintenir un équilibre entre généralistes et spécialistes pour rencontrer des experts avec des points de vue différents ;
- Choisir des experts répartis sur le territoire pour couvrir l'ensemble des systèmes présents.

Conduite de l'entretien

Principes :

- Entretien semi-directif des experts,
- Privilégier les entretiens individuels.

Déroulement :

- Présenter le projet,
- Laisser l'expert caractériser de manière spontanée les types d'exploitation de son département / sa région,
- Orienter ensuite le questionnement de manière plus précise (système par système).

Demander des détails sur les systèmes identifiés :

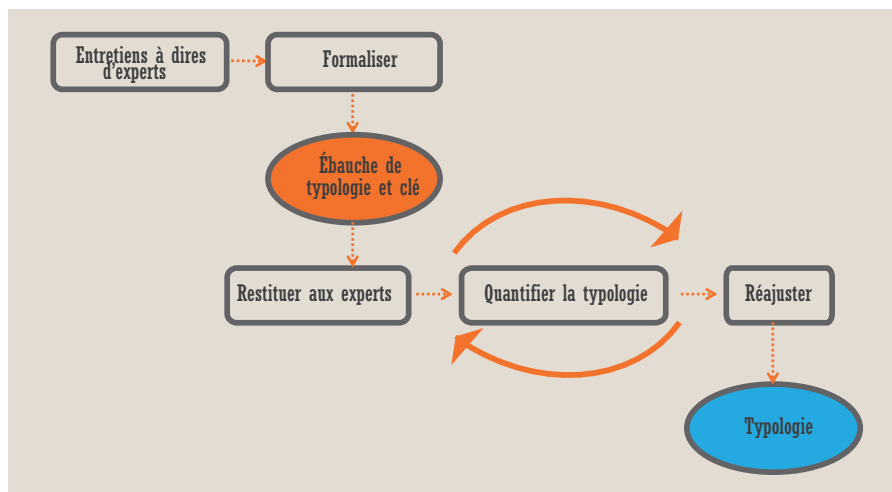
- Milieu : où sont localisés préférentiellement les systèmes ? Facteurs pédoclimatiques qui pourraient expliquer cette localisation ?
- Structure d'exploitation : type et taille des ateliers qui compose les systèmes, MO, etc.
- Trajectoires des exploitations : faire appel à l'histoire, mobiliser des éléments d'analyse sur les trajectoires des exploitations : relier typologie et processus de différenciation des systèmes d'exploitation agricole.
- Fonctionnement des systèmes : dégager la logique de fonctionnement technique des ateliers et éléments de stratégies des systèmes. Se faire préciser quelques chiffres et seuils clés associées à ces caractéristiques.
- Atouts et contraintes des systèmes.

Points d'attention :

- Recenser les systèmes peu fréquents, « marginaux », « innovants »,
- Quelle définition donner aux « petites exploitations », comment les caractériser ?
- Critères quantitatifs discriminants : critères évoqués par les experts puis critères testés auprès des experts (critères issus de typologies existantes),
- S'impregner des modes de raisonnement des experts, prendre en compte le domaine de compétences de chaque expert (et ses frontières),
- Se munir d'une carte régionale des productions pour une localisation des productions.

La formalisation des connaissances

- Formalisation de la représentation des experts sur les systèmes d'exploitation agricole (à réaliser après chaque entretien),
- Mise en évidence des représentations plurielles,
- Synthèse de ces représentations dans une première ébauche,
- Hiérarchisation des critères pour chaque système (les plus déterminants) et mise en évidence de critères « corrélés » (pour en sélectionner un seul),
- Restitution aux experts rencontrés (en groupe, par grande famille, par filière ...).



A.2. GUIDE D'ENTRETIEN POUR DES GROUPES D'EXPERTS

Objectifs et construction des groupes ?

Des entretiens de groupes d'experts ont pu être prévus pour chaque grande filière de production, l'objectif de ces entretiens étant de confronter la première ébauche de typologie (réalisée à la suite de l'harmonisation nationale) afin de valider (ou invalider) les critères choisis et de bien les définir.

Les groupes conviés ont été constitués de collaborateurs des Chambres d'Agriculture (experts filière et experts transversaux) et de partenaires d'autres organismes.

Déroulement possible des entretiens

Introduction

- Présentation du projet et de ses objectifs à l'ensemble des experts,
- Présentation de l'objet de la réunion et du profil des différents experts.

Présentation de l'ébauche de la typologie construite

- Critères retenus pour la clé typologique générale et pour la filière,
- Définition et modalités des critères,
- Répartition des types avec quelques exemples de systèmes.

Échanges pour répondre aux questions suivantes :

• Sur les critères typologiques (discriminants et descriptifs)

- > La première construction typologique (à partir des entretiens individuels) est-elle pertinente ? Choix des critères ? Hiérarchisation ?
- > Êtes-vous d'accord sur la définition de chaque critère ? Si non, que changeriez-vous ?
- > Manque-t-il des critères discriminants ? Descriptifs ?

- Sur les modalités des critères

- > Quels indicateurs peut-on utiliser pour mesurer chacun des critères ?
- > Quelles sont les différentes modalités pour chaque critère ?
- > Quels sont les seuils qui permettent de passer une exploitation d'une modalité à l'autre ?

- Sur les systèmes types

- > Parmi les systèmes ainsi définis, lesquels existent en région ? Où se situent-ils ?
- > Y a-t-il des systèmes qui n'apparaissent pas dans cette grille ? Lesquels ? Comment les intégrer ?
- > Est-il nécessaire de subdiviser certains de ces systèmes ? D'en regrouper ? Si oui comment ?
- > Comment intégrer les systèmes mixtes ? Qu'est ce qui fait qu'un système est dans cette famille typologique ?
- > La répartition ainsi obtenue est-elle assez détaillée pour un niveau régional ? Local ?

- **Conclusion**

- Résumer les débats, proposer les conclusions et trouver des compromis.

• EN SAVOIR PLUS

« COMMENT ACCÉDER AUX RESSOURCES ? » :

1. les scripts R de typage, dictionnaires de variables, scripts de valorisation et leur documentation sont téléchargeables au lien suivant : https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/index.php?lvl=notice_display&id=322441
- Scripts de la typologie INOSYS "Nouveau Regard" : ... Catalogue en ligne
2. La calette Excel de typage et sa documentation seront diffusées au réseau d'ici fin 2025 et seront disponibles sur opéra connaissance.

B. DOCUMENTATION TECHNIQUE

Cette partie décrit les ressources techniques actuellement à disposition, soit pour le typage des exploitations (section B.1), soit pour la valorisation des résultats de la typologie (section B.2). Cette annexe est destinée à tout agent souhaitant comprendre en détails voir poursuivre les travaux de la typologie.

B.1. TYPER LES EXPLOITATIONS

Pour rappel, la quantification de la typologie (voir section 3.2) a été réalisée sur la base des Recensements Agricoles de 2010 et 2020, enquêtes exhaustives auprès des exploitations agricoles (voir Glossaire partie « Recensement Agricole (RA) »). La classification de chacune des exploitations de ces deux bases, selon les critères de la typologie « Nouveau Regard » a été permise par (i) l'accès aux données individuelles en question par les agents Chambres conventionnés auprès des DRAAF, et (ii) le développement de scripts R automatisant cette classification.

Le projet INOSYS Transfert a poursuivi la valorisation de ces travaux par la production de deux outils de typages supplémentaires, répondant à des besoins distincts :

- une calculatrice Excel, à destination des conseillers agricoles notamment, pour une classification « sur le terrain » sur la base de critères simplifiés : voir section « TYPER UNE EXPLOITATION BIEN PRÉCISE » à la suite ;
- un script de mise-à-jour du typage des exploitations avec élevage ruminant, sur la base des informations continues de la BDNI (voir Glossaire), permettant ainsi une : voir section « TYPER À PARTIR D'AUTRES BASES AD-HOC » à la suite.

Typage sur la base du RA

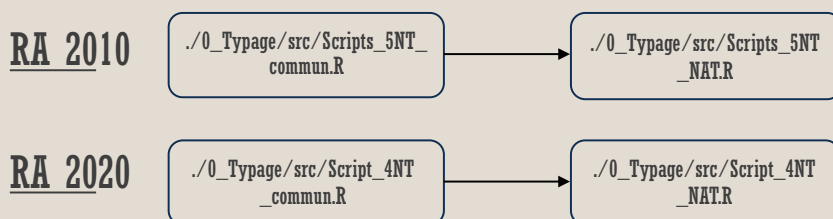
Pour rappel, les scripts de typage du RA sont récupérables en libre-accès à l'adresse mentionnée dans l'encadré « Accéder aux ressources » (voir plus haut dans cette section).

Après avoir téléchargé le fichier zip, l'utilisateur pourra retrouver dans le dossier « 0_TYPAGE » les scripts cités dans la Figure 32 ci-dessous. Celle-ci donne à voir la dépendance entre ces derniers et leur contexte d'utilisation (RA 2010 ou RA 2020). Le fichier README.pdf précise l'intérêt de chaque fichier et référence les dictionnaires de variables par ailleurs disponibles.

FIGURE 32

Scripts de typage du RA

Note de lecture : le script « Scripts_5NT_NAT.R » s'utilise après avoir exécuté « Scripts_5NT_commun.R »



EN SAVOIR PLUS

Plus d'informations sur les scripts de typage du RA aux échelles régionales auprès des Chambres d'agriculture concernées.

Typage à partir d'autres bases ad-hoc

Le Recensement Agricole constitue une photographie exhaustive de l'agriculture à un moment donné. Réalisé tous les dix ans, il offre une vision complète et détaillée de la structure des exploitations, des productions et des pratiques agricoles. Toutefois, en tant qu'enquête décennale, il s'agit d'une source figée dans le temps, qui ne permet pas de suivre en continu l'évolution rapide de certains phénomènes agricoles, économiques ou environnementaux.

Dans cette perspective, il apparaît pertinent de s'appuyer sur d'autres sources, notamment des bases administratives actualisées plus régulièrement (en collaboration avec les DRAAF), pour disposer d'informations plus récentes et plus réactives (déclarations PAC, registres viticoles, BDNI, ...).

Dans le cadre de l'utilisation de la typologie INOSYS sur des bases spécifiques, plusieurs démarches ont été mises en place pour rendre l'application plus fluide et adaptée aux besoins des utilisateurs, tout en prenant en compte les particularités des bases de données utilisées.

- Adaptation des critères en fonction des variables disponibles :

L'un des défis majeurs pour appliquer la typologie à différentes bases de données réside dans la variabilité des informations disponibles selon les bases. Certaines données peuvent ne pas être complètes ou contenir des variables différentes de celles initialement prévues dans le cadre de la typologie standard. Pour cela, il est nécessaire d'adapter les critères de classification en fonction des variables disponibles dans chaque base spécifique.

- Simplification du code R :

Afin de rendre l'application de la typologie plus accessible et moins gourmande en ressources, le code R utilisé pour la classification a été simplifié. Les étapes du traitement des données ont été rationalisées, en réduisant les redondances et en simplifiant les algorithmes utilisés pour les classifications.

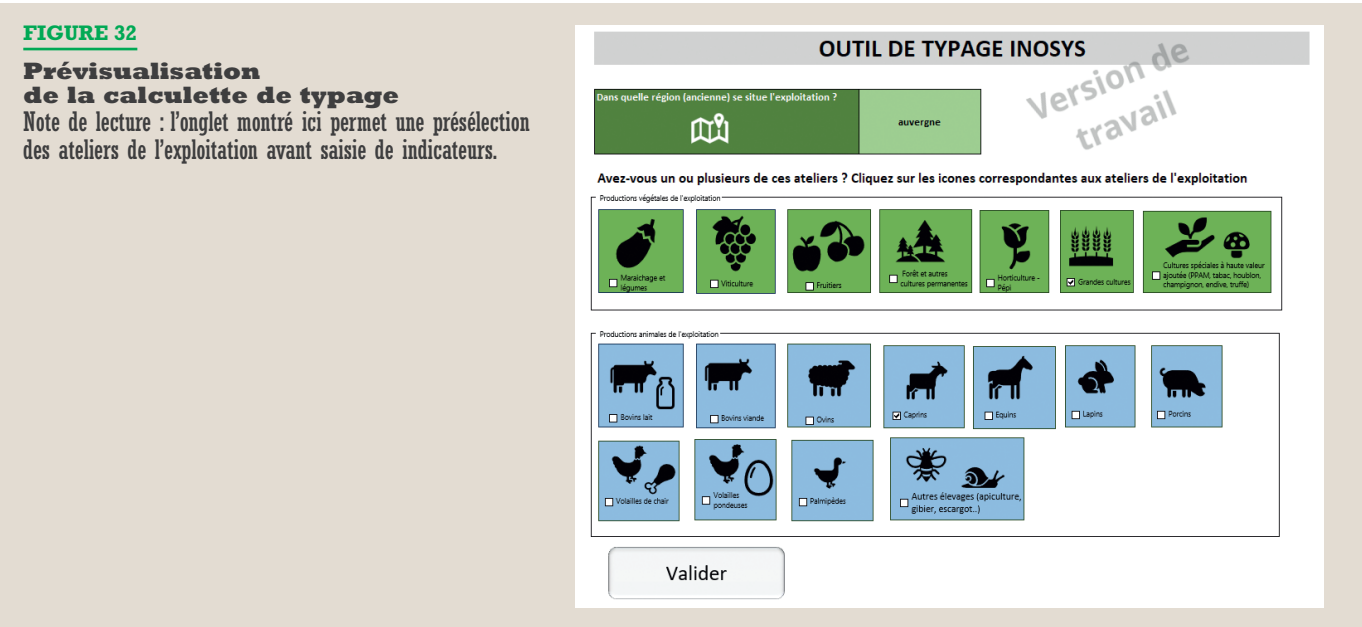
Le projet INOSYS Transfert a par ailleurs permis la mise à jour partielle de la typologie « Nouveau Regard » sur le volet élevage (herbivores ruminants en l'occurrence) à partir des données BDNI. Ce travail permet ainsi de capter « en continu » les évolutions de cette branche en termes de nombres d'exploitation, d'UGB, de naissances, etc. Les ressources concernées sont récupérables en libre accès à l'adresse mentionnée dans l'encadré « Accéder aux ressources » (voir point 1.). L'utilisateur pourra les retrouver dans le sous-dossier « 2_MAJ_HERBIVORES ». Le fichier README.pdf à la racine détaille chaque fichier s'y trouvant.

Typier une exploitation bien précise

La calculette Excel permet d'obtenir le type INOSYS d'une exploitation par la saisie simplifiée de données de structure.

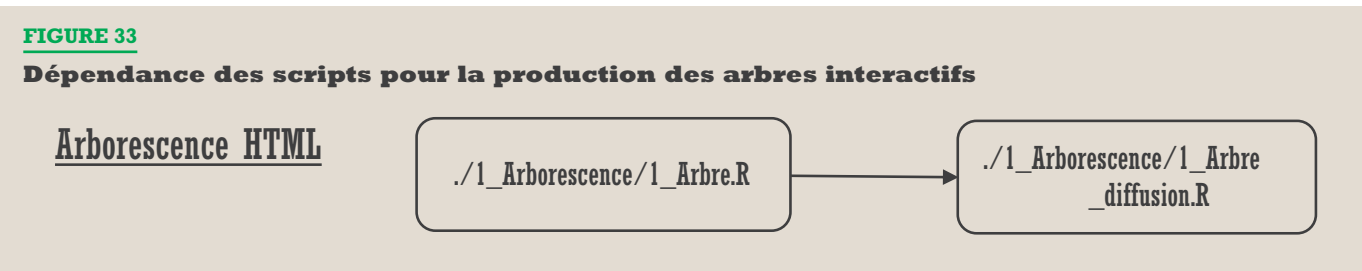
Disponible en téléchargement, elle est par exemple utilisable par les conseillers, chercheurs, ou partenaires des Chambres.

L'outil et sa documentation (fonctionnement et dictionnaire des variables) seront diffusés au réseau d'ici fin 2025 et seront disponibles sur Opéra connaissance.



B.2. VALORISER LA TYPOLOGIE

Les arbres interactifs présentés section 3.2 sont reproductibles à partir des ressources présentes dans le dossier « 2_MAJ_HERBIVORES » du lien cité dans l'encadré plus haut (voir point 1.).



Les fiches INOSYS présentées section 3.3 ont été produites avec R sur le modèle des fiches territoriales de la DRAAF.

Démarré en janvier 2024 pour une durée de 2 ans, le projet INOSYS Transfert a pour objectif de faire de la typologie INOSYS la clé de voute du conseil global en permettant un accès facilité aux références système.

Porté par les Chambres régionales d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, des Hauts-de-France, de Normandie, de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie, le projet se décompose en 4 axes de travail :

1.
Faire connaître la typologie au plus grand nombre
2.
Former les conseillers du réseau des chambres à l'utilisation de la typologie
3.
Outiller les conseillers pour appliquer la typologie sur les fermes qu'ils suivent
4.
Faire vivre la typologie en l'actualisant sur d'autres jeux de données sur le recensement agricole



Typologie INOSYS

Le guide complet d'élaboration et d'utilisation de la typologie

La typologie INOSYS "Nouveau Regard" constitue aujourd'hui un outil structurant pour appréhender la diversité des systèmes d'exploitation agricole en France. Elaborée à partir des données du Recensement Agricole 2020 et enrichie de sources complémentaires (BDNI, RPG, CVI), elle s'appuie sur une méthode rigoureuse alliant expertise de terrain et analyse statistique, fruit d'un partenariat étroit entre les Chambres régionales d'agriculture et les SRISSE.

Son ambition est de produire, valoriser et diffuser des références sur des systèmes porteurs d'avenir pour permettre aux conseillers d'accompagner les agriculteurs vers la triple performance économique, environnementale et sociales. Son arborescence, fondée sur des critères de significativité et d'impact des ateliers de production, permet un classement cohérent à trois échelles (commune, nationale, régionale), conciliant comparaisons interrégionales et prise en compte des spécificités territoriales.

Au-delà de la classification, INOSYS "Nouveau regard" compte de nombreux résultats et valorisations : quantification nationale et régionale, plusieurs fiches traitant un sujet spécifique (filieres ou "en-ayant", territoires, systèmes et thématiques) ainsi que des outils d'accompagnement pour le conseil et l'évaluation des politiques publiques. Les exploitations dites "en-ayant" y trouvent leur place dès lors qu'elles présentent un atelier significatif de la production étudiée, traduisant la volonté de refléter au plus juste la réalité et la diversité des dynamiques agricoles.

Rédaction : Amandine LEGIERSKI (CRA Hauts-de-France), François LEGLAND (CRA Hauts-de-France)

Avec la collaboration de : Alexia DELTREIL (CRA Auvergne-Rhône-Alpes), Nelly DUBOSC (CRA Occitanie), Bertrand DUMAS (CRA Nouvelle-Aquitaine), Annabel FOURCADE (CRA Occitanie), Juliette GROSJEAN (CA France), Maylis HERRAN (CRA Nouvelle-Aquitaine), Zhour-Lila TIGHREMT (CRA Occitanie)

Crédits photos : ©Baptiste HAMOUSIN / Osez l'agriculture en Occitanie, CRA Occitanie, Jérôme MOREL, photothèque des Chambres d'agriculture

Maquette : beta pictoris

Juillet 2025

Pour en savoir plus :

<https://chambres-agriculture.fr/sinformer/nos-ressources/productions/references-systeme-inosys>



Un dispositif partenarial associant les Chambres d'agriculture, les DRAAF et le ministère de l'agriculture. Ce document a été élaboré avec le soutien financier du ministère de l'agriculture (CasDAR).

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*